Soutenir et (re)construire des systèmes alimentaires localisés : les contours d'une (re)localisation

Copyright : agronomes & vétérinaires sans frontières

François Delvaux

Octobre 2013

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Aujourd'hui on ne peut que constater les défaillances d'un système alimentaire incapable d'assurer sa mission première : apporter à la population mondiale une nourriture suffisante (en quantité et en qualité) sans mettre à mal la capacité des générations futures à se nourrir. Au vu des défis et enjeux qui s'imposent à nos sociétés, le désespoir pourrait facilement s'imposer. Pourtant, plusieurs éléments permettent de garder espoir : les frontières mentales (citoyennes et politiques) sont en train de changer à propos de la question alimentaire. Portée par un nombre croissant de citoyens, d'agriculteurs et de représentants politiques, diverses initiatives allant dans le sens du développement de systèmes alimentaires locaux ont vu le jour et/ou pris de l'ampleur ces dernières années au Nord et au Sud. Cette étude se penche à la fois sur les limites du système actuel et la (re)localisation, comme alternative pour le Nord et le Sud, en posant tour à tour les questions suivantes : pourquoi (re)localiser ? Qu'est-ce que la (re)localisation ? Quel est le lien entre (re)localisation et souveraineté alimentaire ? Quels sont les grands axes devant soutenir un processus de (re)localisation ? Quels outils peuvent être mis en place par les citoyens, décideurs, agriculteurs et entrepreneurs pour favoriser l'émergence de systèmes alimentaires localisés ?

Table des matières

Constats : de l'inadéquation du système actuel 3

La (re)localisation : une alternative pour le Nord et le Sud 10

La (re)localisation : un processus de transition ancré dans la souveraineté alimentaire 16

La (re)localisation : la refonte du système alimentaire 18

Des outils au service d'un processus de (re)localisation 27

Des outils pour une gouvernance renouvelée et démocratique 27

Réguler et protéger : un cadre juridique et politique propice au processus de (re)localisation 30

Des leviers fiscaux et financiers accompagnant de nouvelles dépenses 43

Des infrastructures 51

Des initiatives citoyennes et entrepreneuriales 54

Education/Formation/Recherche 57

Constats : de l'inadéquation du système actuel

« Le système alimentaire agro-alimentaire peut être considéré comme le symptôme et le symbole de la manière dont nous nous organisons nous-mêmes et nos sociétés ».

T. Lang[1]

En faisant de l'agriculture un levier de l'industrialisation (par la « modernisation », la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture) puis une marchandise comme une autre, soumise aux « lois » du marché, c'est un modèle agricole et alimentaire industriel – dans lequel l'export trône – qui a été instauré et qui fait office d'étalon pour la majorité des politiques agricoles et alimentaires menées à travers le monde[2]. Aujourd'hui nous ne pouvons que constater les limites inhérentes de ce modèle et l'incapacité de celui-ci à faire face aux enjeux présents et futurs le concernant.

Un système qui se développe au détriment des producteurs (et des consommateurs)

Le duo agriculture industrielle et commerce international est la malédiction des agriculteurs : celui produisant au prix le plus bas fixe les prix et les autres s'ajustent – peut importe le coût de leur production : certains paysans et agriculteurs sont en compétition avec des agriculteurs ayant une productivité 200 à 2000 fois plus élevée que la leur. Les agriculteurs ayant un certain avantage productif n'en sortent pas pour autant gagnants : nos agriculteurs par exemple, ne tiennent la compétition que grâce aux subsides qui leurs sont octroyés (qui, en passant, perpétuent et facilitent l'industrialisation, la concentration…) et malgré ceux-ci, leur situation est loin de ressembler à un long fleuve tranquille tant les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sont nombreuses (endettement, production à perte, flambée des prix de la terre, difficulté d'installation…). En ce qui concerne le sud, trois décennies de libéralisation à marche forcée, d'ajustements structurels et d'appui à l'agriculture vouée à l'exportation a entraîné une dépendance accrue des pays envers l'import d'aliments à bas coûts et une augmentation des inégalités, tant au sein de la population qu'entre deux types d'agriculture (agriculture industrielle et agriculture paysanne). Une situation qui s'est vue renforcée récemment : « si la modernisation et le dumping font que le prix des matières premières agricoles est ridiculement bas (par rapport au coût de production d'une majorité d'agriculteurs), la volatilité des prix[3] – et la spéculation lui étant liée – accroissent la pression destructrice exercée sur la paysannerie »[4].

<u>Un système phagocyté par une poignée d'acteurs :</u>

La « mondialisation et un développement guidés par les principes du néolibéralisme ont par ailleurs participé à l'émergence de groupes internationaux puissants à travers des politiques de libéralisation, d'ouverture de frontières, d'instauration de « droits à l'exportation », intronisant dès lors le secteur privé et ses investissements comme seuls moteurs de développement d'une société basée sur le

[1] Sophie Charlier Gérard Warnotte (dir.), *La souveraineté alimentaire : regards croisés*, Presses Universitaires de Louvain (2007), p.13

[2] Voir les études publiées par Entraide & Fraternité sur le commerce international et l'agrobusiness : http://entraide.be/-Etudes-

[3] Certes la volatilité s'accompagne, lors des pics ascendants, d'une montée des prix pouvant bénéficier aux producteurs, mais le principe de la volatilité c'est d'avancer en dents de scie : cette instabilité ne profite donc qu'aux spéculateurs et n'a aucun intérêt pour les agriculteurs pour qui un minimum de stabilité est nécessaire à leur survie, au choix de leurs cultures et à l'investissement dans leurs exploitations.

[4] Carmelina Carracillo François Delvaux (dir.), *Commerce international : quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?*, Entraide & Fraternité (2012)

double axiome de la croissance et de la compétitivité »[5]. Agriculteurs et consommateurs sont dès lors à la merci de ces groupes puissants dont l'unique objectif est la maximisation des profits, sans égard au coût social et environnemental qu'entraine la poursuite de cet objectif.

En amont de la production, une petite dizaine de multinationales se partagent la grande majorité du marché des semences (67% du marché mondial), des engrais et des pesticides (89% du marché mondial). En aval, 4 multinationales se partagent 75% du négoce de céréales et de soja[6] tandis qu'une centaine de multinationales se partagent 74% du marché mondial de la transformation alimentaire. On observe des tendances similaires au niveau de la distribution. Chez nous, cette dernière représente souvent la principale interface entre les producteurs et les consommateurs. En Belgique, 5 entreprises (Carrefour, Colruyt, Aldi, Delhaize et Lidl) se partagent 88% de parts du marché[7]. Le système ne bénéficie donc qu'à une poignée d'acteurs. Les producteurs d'alimentation (qu'ils soient agriculteurs, pêcheurs, éleveurs…) – qui représentent 40% de la population active mondiale[8] – deviennent dès lors de simples variables d'ajustement dans leur course vers la captation d'un profit maximisé. Quant aux consommateurs, ils font office de dindon de la farce. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous, montrant l'évolution des prix d'achats des matières premières agricoles aux producteurs (connaissant une baisse inquiétante) et le prix d'achat des produits alimentaires transformés payés par le consommateur (en nette augmentation). La différence entre ces deux prix représente ce qui tombe dans la poche des intermédiaires ou règnent les multinationales.

[5] Carmelina CARRACILLO François DELVAUX (dir.), *L'appât du grain. L'agrobusiness : quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?*, Entraide & Fraternité (2012)
[6] Oxfam Magasins Du Monde, comprendre la souveraineté alimentaire, OXFAM MDM (2013), p.5 et Carmelina CARRACILLO François DELVAUX (dir.), *L'appât du grain. L'agrobusiness : quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?*, Entraide & Fraternité (2012), p.11
[7] http://www.lalibre.be/economie/actualite/colruyt-creuse-l-e-cart-51b8bf88e4b0de6db9bc3e82
[8] Données analysées avec FAOSTAT (http://faostat.fao.org). L'année de référence est 2013.

Un système incapable d'assurer sa mission première : fournir une alimentation suffisante (en quantité et en qualité) à la population mondiale

La FAO a publié il y a peu son rapport annuel « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ». Dans celui-ci, les auteurs reviennent en détail sur les chiffres de la malnutrition : « Selon les estimations les plus récentes de la FAO, 12,5 pour cent des habitants de la planète (soit 868 millions de personnes) ont un apport énergétique insuffisant. Cependant, ce chiffre ne correspond qu'à une partie de la charge de la malnutrition dans le monde. En effet, on estime (…) que 2 milliards de personnes souffrent d'une ou plusieurs carences en micronutriments et que 1,4 milliard de personnes sont en excès pondéral, dont 500 millions sont obèses. La plupart des pays sont touchés par plusieurs types de malnutrition, qui peuvent coexister à l'échelle du pays, du ménage ou de l'individu »[9]. Pour la FAO, les raisons de cette coexistence réside dans le fait que la surcharge pondérale n'est pas nécessairement le fruit d'une surconsommation d'aliments mais peut être le fait d'une alimentation peu nutritive[10]. Les limites du système actuel sautent d'autant plus aux yeux lorsque l'on sait que 80% des personnes souffrant d'insécurité alimentaire sont elles-mêmes des producteurs alimentaires (paysans/agriculteurs, paysans sans terre, petits pêcheurs, éleveurs…)[11].

Par ailleurs, la course effrénée à la maximisation des profits et à l'industrialisation agricole s'est accompagnée d'un déclin de la valeur nutritionnelle de nombreux aliments et est responsable de la perte de la qualité nutritive des aliments qu'elle produit (une étude datant de 2009 indique une perte de 5 à 40% de pertes pour les fruits et les légumes[12]). Ces pertes sont notamment dues aux choix de plantes à croissance rapide, au recours à des variétés plus productives – mais dont la qualité nutritive est moindre – et à l'utilisation massive d'engrais[13]. Bref, on fait primer la quantité sur la qualité, dans une course effrénée au productivisme et à la maximisation des profits à tout prix.

Malgré tout, nous produisons aujourd'hui assez de calories pour nourrir 9 à 12 milliards d'être humains. C'est donc au niveau de l'accès à la nourriture que le bât blesse dans le système actuel (et non uniquement dans un manque de productivité comme certains politiques et acteurs économiques intéressés le répètent sans cesse). Deux autres facteurs entrent également en ligne de compte : le gaspillage (dans lequel on pourrait intégrer la course folle à la production d'agrocarburants) et un mode de consommation hyper-carnée tendant à se généraliser à l'échelle du globe. Comme nous le montre le graphe ci-dessous, s'attaquer à ces problèmes permettrait d'augmenter considérablement le nombre de calories disponibles sans recourir à une course sans fin à la productivité.

[9] FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition* (2013) : http://www.fao.org/docrep/018/i3301f/i3301f.pdf
[10] FAO, *The State of Food Insecurity in the world* (2012), p.25 : http://www.fao.org/docrep/016/i3027e/i3027e.pdf
[11] World Food Program, *Who are the hungry*? http://www.wfp.org/hunger/who-are
[12] ETC group, *who will feed us : questions for the food and climate crisis* (2009), page 21-22 : http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/ETC_Who_Will_Feed_Us.pdf
[13] Ibidem.

Figure 2. Pertes, conversions et gaspillages dans la chaine alimentaire mondiale - de la production à la consommation nette des ménages

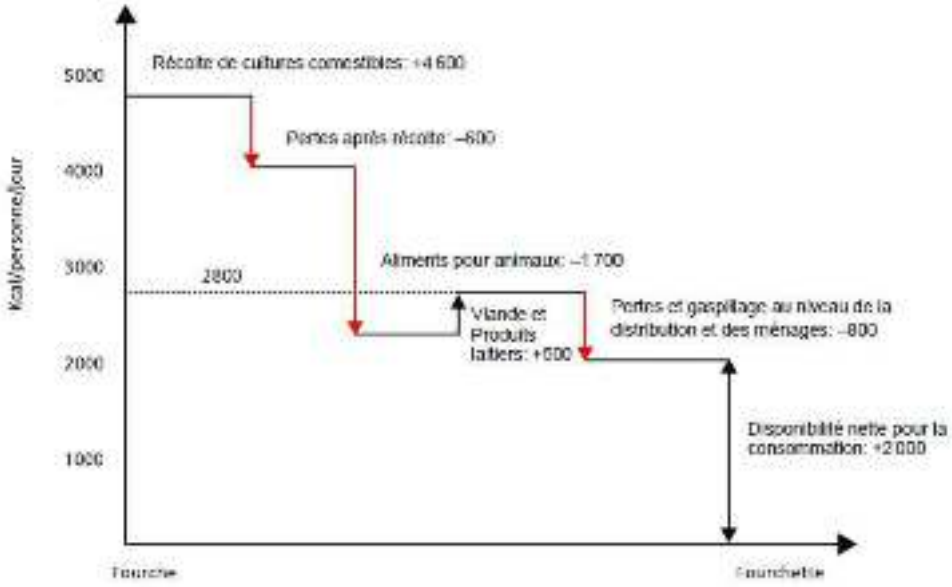

Source: adapté de Lundqvist et al. (2008), basé sur Sim (2006).

Une production globale menacée par le réchauffement climatique et une addiction aux ressources naturelles et énergétiques

a) Le changement climatique

Quand il est question de changement climatique et d'agriculture, on peut aborder la question de deux manières différentes :

D'une part, ont peut analyser les impacts du changement climatique sur l'agriculture

Toutes choses étant égales par ailleurs, le climat risque d'augmenter de 4°C d'ici à 2100. Si l'on en croit l'Agence Internationale de l'Energie, on se dirigerait même vers une hausse de 6°C d'ici 2100[14]. Les conséquences d'un tel changement climatique seraient désastreuses. On estime à l'heure actuelle qu'un réchauffement de 1,8 à 2,8°C d'ici 2050 signifierait que 44% des surfaces agricoles seraient affectées par des sécheresses (contre 15% à l'heure actuelle) et que la production de blé connaîtrait une baisse de 14 à 25% par rapport à l'an 2000[15]. Quels seraient les effets d'un réchauffement plus important que prévu ? Les perspectives sont d'autant plus sombres qu'au changement climatique viennent s'ajouter les effets combinés d'une industrialisation agricole couplée à la « mondialisation » du système agroalimentaire : si 40% des terres arables mondiales sont déjà dégradées[16] (jusqu'à un certain degré) et si 70% des pêches sont menacées par la surpêche et des dégradations environnementales[17], elles seront d'avantages touchées par le changement climatique. Quant à notre capacité à réagir à des chocs climatiques au niveau de la production

[14] Reuters (communiqué de presse), *CORRECTED-UPDATE 2-Global CO2 emissions hit record in 2011 led by China-IEA* (2012), http://uk.reuters.com/article/2012/05/30/co2-iea-idUKL5E8GO6B520120530

[15] http://fr.locita.com/wp-content/uploads/2012/12/infographie-climat.jpg

[16] IFAD, *The future of world food and nutrition security : investing in smallholder agriculture – an international priority* (2012): http://www.ifad.org/pub/factsheet/food/foodsecurity_e.pdf

[17] IFAD, *Sustainable smallholder agriculture : feeding the world, protecting the planet* (2012), p.4 : http://www.ifad.org/events/gc/35/doc/concept_e.pdf

agricole, elle est limitée par une perte de biodiversité et par notre dépendance par rapport à quelques espèces végétales et animales (75% de la nourriture mondiale sont produits à partir de seulement 12 types de plantes et de cinq espèces animales) n'étant peut être pas les plus à même de résister aux changements induits par le climat.

D'autre part, on peut analyser les impacts de l'agriculture sur le changement climatique

La production et la consommation d'aliments contribuerait à l'heure actuelle à environ 19 à 29 % du total des émissions de gaz à effet de serre[18]. Ces émissions sont le fruit de différents facteurs : l'utilisation d'herbicides, pesticides et engrais de synthèse, le transport (le voyage de l'alimentation et le transport nécessaire au consommateur pour aller s'approvisionner) et la transformation industrielle (emballage, transformation alimentaire, production d'additifs chimiques…).

Exemple : l'impact des engrais azotés « Si près de 80% de l'atmosphère sont composés d'azote moléculaire (N2), seule une petite partie de ce gaz participe au cycle biologique. Mais depuis plus d'un siècle, on sait fabriquer ses composés (ammonium, nitrate) par synthèse chimique. Une découverte qui fut une extraordinaire révolution dans le monde agricole. Les engrais azotés permettent en effet d'accroître considérablement les rendements et d'améliorer la qualité des récoltes. Seulement voilà, ce trop plein d'azote est aujourd'hui en train de virer au fléau. En Europe, on estime aujourd'hui à 10 millions le nombre de personnes exposées, en consommant de l'eau, à des niveaux d'azote trop élevés. La pollution due aux nitrates provoque également les fameuses algues vertes qui recouvrent des plages bretonnes. Ils sont aussi la cause de zones biologiquement mortes en mer »[19].

b) <u>La finitude des ressources :</u>

Lorsqu'on établit la liste des facteurs polluants existant au sein du modèle agricole et alimentaire industriel, le lien entre la problématique climatique et énergétique est particulièrement frappant. Rien qu'en ce qui concerne le pétrole, l'addiction de notre modèle à cette source d'énergie est telle que la courbe des prix du pétrole influence désormais celle de la nourriture (comme l'indique le schéma ci-dessous).

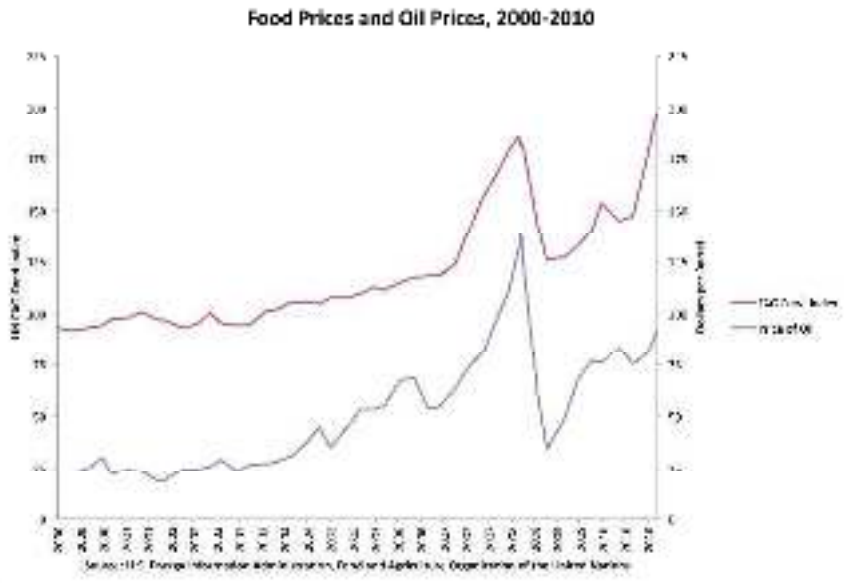

[18] CGIAR, *Global agriculture emissions* : http://ccafs.cgiar.org/bigfacts/global-agriculture-emissions/

[19] Marielle COURT, *Agriculture, la pollution des engrais azotés pose problème*, Le Figaro (14/04/2011) : http://www.lefigaro.fr/sciences/2011/04/14/01008-20110414ARTFIG00789-agriculture-la-pollution-des-engrais-azotes-pose-probleme.php

Pas étonnant lorsqu'on sait que des études estiment qu'il faut aujourd'hui 7 à 10 calories d'énergie pour produire une calorie alimentaire dans le système industriel[20]. Cette dépendance est une véritable malédiction pour notre système agricole et alimentaire ainsi que pour notre climat. Non seulement en termes d'émissions de gaz à effet de serre mais également à cause de la déplétion des ressources naturelles. En effet, selon Hubbert, l'extraction de ressources naturelles – et particulièrement le pétrole – suit de façon récurrente une courbe qui prend la forme d'une cloche. Le moment correspondant à la plus haute quantité de ressource extraite constitue ce que l'on appelle le « pic ». Le schéma suivant représente l'évolution probable de la production de gaz et de pétrole d'ici à 2050.

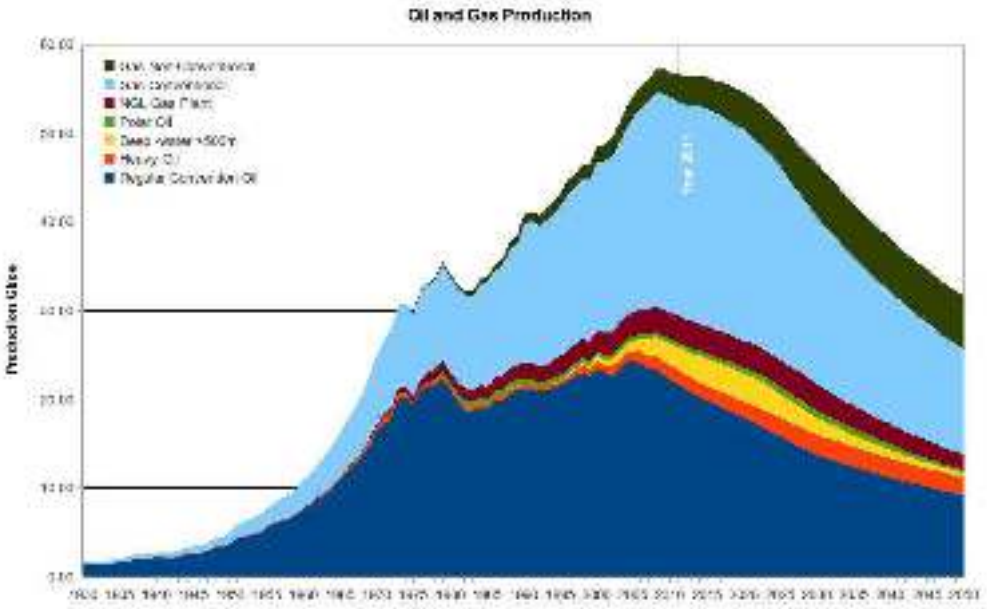

Source : http://www.peakoil.com

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la production de pétrole conventionnel (la zone bleu foncé dans le graphe) a atteint son pic en 2006[21] ; elle n'augmentera plus jamais. Comme le graphique l'indique, le pic pétrolier – ou de façon générale le pic des ressources naturelles – ne signifie pas la fin du pétrole. Il signifie par contre la fin programmée du pétrole bon marché et sonne le glas d'un système économique dont l'addiction à celui-ci est maladive. C'est ce pétrole qui a porté la croissance et l'internationalisation de nos économies jusqu'à présent.

Le problème paraît d'autant plus clair et urgent au regard des prévisions selon lesquelles la demande en énergie devrait croître de 40% d'ici 2030[22]. Or, « nous n'avons clairement pas les moyens de fournir cette quantité d'énergie et quand bien même l'aurions-nous, la Terre ne serait pas capable d'absorber la pollution et les déchets liés à la production de cette dernière »[23]. Si l'on s'en tient à perpétuer le système actuel, non seulement à court terme cela se traduira par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre mais en plus, cela risque, en cas de crise, de provoquer un effondrement systémique aux conséquences catastrophiques tant en termes économiques que démographiques[24].

[20] Sustainabletable.org, *Fossil fuel and energy use* (2009) https://www.nyu.edu/sustainability/pdf/Fossil%20Fuel%20and%20Energy%20Use%202%20FCSummit-HO-20091207.pdf
[21] *World Energy Outlook*, AIE (2010)
[22] Michel Pimbert, *"IIED briefing : Fair and Sustainable food systems : from vicious cycles to virtuous circles"*, IEED (2012)
[23] Ibidem. Traduction personnelle.
[24] Pablo Servigne, *Une agriculture sans pétrole : pistes pour des systèmes alimentaires résilients*, Barricade (2012)

Ce n'est pas tout : d'autres ressources fondant nos économies (cuivre, argent, uranium...) dont certaines alimentent notre système agricole et alimentaire (le phosphore par exemple, dont le pic est envisagé dans les 20 prochaines années[25]) sont amenées à connaître le même sort. À ces ressources vient s'ajouter l'eau potable souterraine[26], un élément vital pour nos agricultures et dont l'épuisement est également à prendre en compte.

Conclusion : un système décadent et inadapté

Accaparement, spéculation alimentaire, incapacité à répartir la production alimentaire mondiale afin d'assurer la sécurité alimentaire, maladies de civilisations (obésité, cancers, maladies cardiovasculaires…), diminution de la qualité nutritionnelle des aliments, perte de biodiversité, populations de poissons en danger, pollution des sols, concentration croissante des firmes de l'agrobusiness, haute dépendance vis-à-vis des ressources naturelles polluantes et finies, incapacité à faire face au changement climatique … tels sont les signes d'un système agricole et alimentaire inadapté courant tout droit à sa perte. Le rapport de l'IAASTD[27] ne dit d'ailleurs rien d'autre : « la conclusion fondamentale de cette étude, menée par des centaines d'experts de toutes les régions du monde, est que la manière dont le monde produit son alimentation devra changer radicalement afin de mieux servir les pauvres et les affamés, dans un contexte caractérisé par une population en augmentation et par le changement climatique, si l'on veut éviter une catastrophe sociale et environnementale »[28]. Bref, tout changement à la marge sera improductif, voir dangereux. C'est un véritable changement de système, un changement de paradigme, dont nous avons besoin. La question qui se pose donc à nous est la suivante : « comment organiser autrement les systèmes alimentaires face à la diversité et la multiplicité des enjeux et objectifs alimentaires, environnementaux et sociaux ?»[29].

Et l'Europe dans tout ça ?

L'Europe est bien consciente des enjeux auxquels nos systèmes alimentaires doivent faire face. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un exercice de prospective particulier du Comité permanent pour la recherche agronomique (SCAR)[30] intitulé « la production et la consommation alimentaires durables dans un monde aux ressources limitées »[31] (2011). Ce rapport reconnaît clairement que « nombre de systèmes de production alimentaire actuels compromettent la capacité de la terre à produire l'alimentation dans le futur[32] ». Ce rapport se termine par une conclusion sans équivoque : un « changement radical dans les modes de consommation et de production alimentaire européens est inévitable afin de répondre aux enjeux de la limitation des ressources et pour faire du système agro-alimentaire européen un système plus résilient (…) »[33]. Le Comité appelle alors à une « transition »

[25] Pablo SERVIGNE, *Une agriculture sans pétrole : pistes pour des systèmes alimentaires résilients*, Barricade (2012)
[26] Pablo SERVIGNE, *Une agriculture sans pétrole : pistes pour des systèmes alimentaires résilients*, Barricade (2012)
[27] L'équivalent du GIEC pour l'agriculture
[28] FIAN BELGIQUE, *se nourrir est un droit : manuel pédagogique* (2012), p.69
[29] MARSDEN (2011) cité dans STASSART, BARET (et al.) « l'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables »
[30] « Le Comité permanent pour la recherche agronomique (SCAR) a été créé par le règlement (CEE) N° 1728/74 du conseil du 27 juin 1974 sur la coordination des recherches agricoles. Principal organe de coordination de la recherche agricole de l'UE en Europe, il est constitué des 27 Etats membres, de représentants des pays candidats et des pays associés en qualité d'observateurs » : http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/research-projects_fr
[31] Annette FREIBAUER Erik MATHIJS (et al.), *Sustainable food consumption and production in a resource-constrained world*, Standing Committee on Agricultural Research (2011)
[32] Ibidem. p.6
[33] Ibidem. p.9

comprenant un changement des habitudes alimentaires des consommateurs, une réforme de la gouvernance multilatérale – afin de « promouvoir la consultation et la coopération entre les nations » –, la mise en place de plateformes de décision multi-acteurs, la recherche et l'innovation technologique (au rang desquels le Comité place les techniques agro-écologiques tout comme la biotechnologie et les nanotechnologies). Le Comité insiste également sur le fait que la « gouvernance et la régulation du commerce sera au cœur des futurs systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire, même dans un scénario dans lequel le maximum d'autosuffisance alimentaire régionale est recherchée »[34].

[34] Annette FREIBAUER Erik MATHIJS (et al.), *Sustainable food consumption and production in a resource-constrained world*, Standing Committee on Agricultural Research (2011), p.7

La (re)localisation : une alternative pour le Nord et le Sud

> *« Je sympathise (…) avec ceux qui souhaiteraient réduire au minimum l'interdépendance entre les pays plutôt qu'avec ceux qui souhaiteraient la porter à son maximum. Les idées, la connaissance, l'art, l'hospitalité, les voyages : ce sont là des choses qui, par nature, doivent être internationales. Mais produisons les marchandises chez nous, chaque fois que c'est raisonnablement et pratiquement possible, et surtout, faisons en sorte que la finance soit une priorité nationale »*
>
> John Maynard Keynes[35]

La (re)localisation semble l'un des outils le plus à même de contribuer positivement à cette (ré)organisation des systèmes alimentaires qu'appelle la lecture du tableau dressé ci-dessus. Etant donné que la (re)localisation est un concept qui ne se limite pas à l'agriculture et à l'alimentation, un petit détour par les principes qui la définissent est obligatoire.

(Re)localiser, c'est « protéger le local globalement »

Comme le soulignent Hines et Lang, « il ne s'agit pas de revenir à un contrôle étatique écrasant ni de retourner en arrière, mais de créer un cadre politique et économique qui permette aux individus, aux communautés et aux entreprises de rediversifier leur économie locale »[36]. Si, comme le dit Latouche, « relocaliser, c'est bien sûr produire localement pour l'essentiel les produits servant à la satisfaction des besoins de la population à partir d'entreprises locales financées par l'épargne collectée localement »[37], c'est avant tout repenser la configuration actuelle de notre économie mondialisée et passer d'une conception des marchés basée sur la compétition à une conception mettant en avant la coopération. Il s'agit donc principalement de redéfinir l'échelle à laquelle les biens et les services sont produits, offerts et échangés – en fonction des critères d'économie d'échelle, de nos besoins réels, de critères sociaux et environnementaux – bref, d'appliquer le principe de subsidiarité à la production et aux échanges. Au niveau politique, cette redéfinition d'échelle suivant le même principe se traduit par la décentralisation.

Le principe de subsidiarité : ce principe veut qu'une prise de décision politique, qu'une production et que la distribution se fassent au niveau de la plus petite entité territoriale (zone transfrontalière, bassin économique, territoire, commune, province, région, État, organisation régionale, monde) capable d'assurer celles-ci. Ce principe va de pair avec celui de suppléance qui veut que lorsqu'un problème excède la capacité de l'entité visée, ce soit l'entité supérieure qui le prenne en main (ou qui vienne en aide à l'entité subalterne afin de faciliter la réalisation de la tâche lui ayant été confiée).

Le couple subsidiarité/suppléance introduit de fait un mécanisme de coopération et de solidarité au sein même d'un système (re)localisé. Cette dimension est donc fondamentale. Ce couple conceptuel fait également de la relocalisation un choix de société impliquant la participation de tous les niveaux de pouvoirs.

---

[35] John Maynard Keynes, « De l'autosuffisance nationale » in *L'Économie politique*, 2006/3 no 31, p. 7-18

[36] Colin Hines Tim Lang, « La « relocalisation », un nouveau protectionnisme » in E. Goldsmith J. Mander (ed.), *Le procès de la mondialisation*, Fayard (2001)

[37] Sylvain Dzimira, le pari de la décroissance, *Revue du MAUSS permanente*, 26 mai 2007 [en ligne]. http://www.journaldumauss.net/spip.php?article97

La (re)localisation concerne différents niveaux de pouvoirs et des entités géographiques de tailles diverses : pourquoi alors parler de (re)localisation s'il s'agit en fait de définir le niveau le plus adapté, sans que celui-ci soit forcément le niveau local ? Tout d'abord, il s'agit de mettre en avant un processus se démarquant fortement de la tendance actuelle voulant renforcer une mondialisation aux effets sociaux, économiques et environnementaux désastreux. Ensuite il s'agit de pointer clairement le niveau auquel la priorité sera donnée : le local.

En se proposant de « réduire les flux de marchandises et de capitaux et [de] relocaliser les systèmes productifs (…), [de] stopper la concurrence entre travailleurs et paysans du monde, [de] valoriser la diversité des savoirs et des pratiques sociales, [de] nourrir les populations et [d']assurer la souveraineté alimentaire (…)»[38], la (re)localisation se présente donc comme une véritable alternative à la manière dont nos sociétés sont actuellement configurées. Elle permettrait de répondre aux dérives et aux limites du système actuel (dont l'agriculture n'est qu'une des expressions) tout en prenant en compte les enjeux auxquels nos sociétés doivent faire face (changement climatique, pic du pétrole et des ressources naturelles…). Elle peut se décliner en plusieurs volets : (re)localisation, (ré)industrialisation, (re)conversion.

Cette configuration de l'économie laisserait une large place aux organisations régionales (telles que l'Europe) tandis qu'une OMC rebaptisée OMR (Organisation Mondiale de la Relocalisation)[39] ou OML (Organisation Mondiale pour la Localisation)[40] ayant pour slogan « Protéger le local globalement » se chargerait de réglementer les échanges commerciaux justes et équitables entre les différentes organisations régionales. Elle servirait également de plateforme d'échanges et de rencontre vouée au principe de suppléance (dans les cas où des organisations régionales devraient faire appel à d'autres) et à l'établissement des coopérations et solidarités nécessaires à la réalisation, à l'existence et à la perpétuation de leurs organisations régionales. Quant au « commerce résiduel à longue distance », il « serait adapté de façon à financer la diversification des économies locales ».[41]

(Re)localisation, changement climatique et relations Nord/Sud : « un processus de (re)localisation doit permettre à tous les États et organisations régionales de protéger leur agriculture, leurs industries et leur économie en permettant leur développement, leur renforcement et leur diversification. Néanmoins, tout processus de (re)localisation qui s'accompagnerait d'une augmentation globale d'émissions de gaz à effet de serre renforcerait considérablement le danger d'un changement climatique planant déjà sur nos sociétés. C'est pourquoi tout processus de (re)localisation ne peut s'envisager qu'en termes de convergence d'empreintes écologiques au niveau global. Cela veut donc dire qu'au cours des premières étapes du processus, les pays dits « développés » se devraient de réduire leur empreinte écologique tandis que les pays dits « en développement » pourraient profiter de ce laps de temps pour développer les industries, infrastructures et services nécessaires au bien-être de leurs populations – et donc augmenter leur empreinte écologique »[42].

[38] F. LORDON, *Qui a peur de la démondialisation ?* : http://blog.mondediplo.net/2011-06-13-Qui-a-peur-de-la-demondialisation

[39] Selon Colin HINES Tim LANG, « La « relocalisation », un nouveau protectionnisme » in E. GOLDSMITH J. MANDER (ed.), *Le procès de la mondialisation*, Fayard (2001)

[40] Yves COCHET, « pétrole apocalypse », Fayard (2005) dans lequel il détaille la manière dont pourrait être transformé l'OMC actuelle (Annexe 4 : Orientations principales des accords commerciaux selon le projet d'une Organisation Mondiale pour la Localisation, pages 263 à 266). Note : cette vision de l'OML ne correspond pas nécessairement avec celle que nous développons dans ce texte.

[41] Colin HINES Tim LANG, « La « relocalisation », un nouveau protectionnisme » in E. GOLDSMITH J. MANDER (ed.), *Le procès de la mondialisation*, Fayard (2001), p. 462

[42] F. DELVAUX, *La (re)localisation, un concept à (re)découvrir* : http://relocalisation.wordpress.com/un-concept-a-redecouvrir/

Finalement, il s'agit, après plusieurs décennies passées à se concentrer presque exclusivement sur la « libéralisation » d'un marché international, d'investir massivement, en argent, en temps, en recherche et en prise de décision dans un processus de transition visant à renouveler la manière dont nous gérons nos sociétés.

Quelle est la zone géographique qui maximise les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques ? La « New Economics Foundation » (NEF) s'est attelée à définir l'échelle optimale à la production, la distribution et à l'offre de biens et de services en fonction de quatre critères : la taille du marché (nécessaire à la « pérennité » d'une entreprise), les besoins réels (en prenant donc en compte le fait que « tout le monde n'a pas besoin de posséder deux voitures ou dix paires de chaussures »), les impacts sur l'économie locale et la vie sociale et les caractéristiques biorégionales d'une zone (géographique) de production et de commerce. À travers cet exercice, c'est l'échelle et la zone géographique qui « maximise les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques » qui est recherchée[43].

Tableau : taille minimale d'unités pour des économies d'échelles adéquates

Unité	Commune	Région	Nation	Continent	Planète
Production	*Matières premières agricoles* Énergie renouvelable (micro)	Énergie renouvelable *Aliments transformés* Matériaux de construction	Livres, films Vélos Acier Textile	Systèmes électroniques Véhicules	Micro-processeurs Produits pharmaceutiques
Distribution	*Alimentation* Besoins journaliers	Vêtements, livres *Semences* Electroménager	*Marchandises en vrac (céréales, …)* Machines industrielles	Pétrole Gaz	
Services	Écoles Soins médicaux *Restaurants* Réparation de l'immobilier Recyclage	Universités Soins médicaux Banques locales Bus *Eau* Cinéma	Assurances Chemins de fer Électricité Médias Banque de gros	Transport fluvial Aviation	

Tableau librement adapté du travail effectué par la New Economics Foundation
Source: "the great transition", adapted from ZIMAN (2003) 'Subsidiarity' in BOYLE and CONISBEE (2003), Return to scale: alternatives to globalization. London: NEF and the Institute of Contemporary Arts

[43] S. SPRATT, A. SIMMS, E. NEITZERT et J. RYAN-COLLINS, *The great transition : a tale of how it turned out right*, New Economics Foundation (2010)

La (re)localisation : l'utopie nécessaire

Certes, il s'agit la d'un bref tableau relevant de l'utopie. Mais les limites et défis pointés dans la première partie concernent l'ensemble de notre système et le besoin d'un changement radical est tout autant nécessaire au niveau global qu'au niveau de l'agriculture. Deux options s'offrent dès lors à nous : ou nous entamons le chemin de la transition maintenant – via, notamment, un processus de (re)localisation –, de manière réfléchie et planifiée, ou cette transition s'imposera à nous – probablement de façon chaotique et sans que l'on soit certain de l'issue de celle-ci – lors de la prochaine crise sociale, environnementale et économique ou lors d'un choc énergétique. Comme Keynes le soulignait, « la transition économique d'une société doit être menée lentement (…) les sacrifices et les pertes inhérents à la transition sont beaucoup plus graves quand on avance à marche forcée »[44]. Bref, entre transition subie ou choisie, la (re)localisation se révèle être l'utopie nécessaire. L'utopie dont il faut se débarrasser, c'est de penser que le système actuel pourrait perdurer.

Agriculture et alimentation : les premiers pas d'un processus de (re)localisation ?

Malgré l'urgence de la situation, il y a un vrai risque que rien – ou trop peu – ne soit fait à temps. Pourtant, plusieurs éléments permettent de garder espoir : les frontières mentales (citoyennes et politiques) sont en train de changer à propos de la question alimentaire. Portée par un nombre croissant de citoyens, d'agriculteurs et de représentants politiques, diverses initiatives allant dans le sens du développement de systèmes alimentaires locaux ont vu le jour et/ou pris de l'ampleur ces dernières années au Nord et au Sud. De par leur caractère particulier – aux yeux des décideurs politiques, au Nord et au Sud – et le véritable enjeu que constituent ces thématiques pour nos sociétés[45], l'agriculture et l'alimentation ont le potentiel d'incarner et de montrer la voie vers une transition de nos sociétés en prenant dès aujourd'hui le chemin de la (re)localisation.

Ce n'est donc pas sans arrière-pensées que nous avions placé la phrase de T. Lang en introduction : l'agriculture est bien le symptôme et le symbole de la manière dont nous organisons nos sociétés. Une (re)localisation de l'agriculture et de l'alimentation – dont les prémisses sont aujourd'hui présentes – ne peut être que le symptôme et le symbole d'un changement sociétal bien plus profond … et c'est ce qui doit nous faire avancer.

Systèmes alimentaires localisés : les prémisses d'une (re)localisation

Systèmes alimentaires localisés, réseaux alimentaires alternatifs (alternative food networks), « toiles » alimentaires (food web), systèmes agro-alimentaires alternatifs ou localisés, systèmes alimentaires durables, circuits courts, systèmes alimentaires déterminés localement, holistiques, réseaux alimentaires citoyens, post-productivisme … la diversité des termes relatifs aux alternatives montre à quel point la littérature sur la question d'une (re)localisation agricole et alimentaire est variée et abondante. La plupart du temps, cette littérature se concentre sur les pays occidentaux et le « boom » des expérimentations agricoles et alimentaires locales qui y est observé depuis quelques années. Cela est sans doute dû au fait que les systèmes alimentaires locaux et le processus

[44] John Maynard KEYNES, « De l'autosuffisance nationale » in *L'Économie politique*, 2006/3 no 31, p. 7-18

[45] Du regain d'engouement ces dernières années pour l'agriculture (qui ne se traduit pas toujours de manière positive dans la pratique) au blocage des négociations de l'OMC à cause – notamment – de leur volet agricole en passant par le travail – sur le terrain et au niveau politique – continu d'organisations et de mouvements de paysans et de paysannes en faveur d'un modèle agricole alternatif ainsi que par le traitement différencié dont bénéficie l'agriculture dans des pays et régions prônant pourtant par ailleurs une libéralisation à l'extrême, l'agriculture et l'alimentation ne cessent de se démarquer d'autres secteurs.

de (re)localisation se traduisent par des dynamiques complètement différentes selon que l'on se situe dans le Nord ou dans le Sud[46].

Au Nord, l'émergence et le renforcement de ce processus viennent en réaction à la mainmise du modèle des « supermarchés » (modèle industrialisé et anonyme[47]) sur notre économie alimentaire et la perte de qualité associée à ce développement – confirmée par des vagues de scandales sanitaires et environnementaux – par certaines strates de la population. Il se base sur une volonté de redévelopper une idée de « communauté » en renouant des liens entre consommateurs et entre producteurs tout en se démarquant du système industriel (en réduisant les intermédiaires et en augmentant la transparence sur l'origine, la fraîcheur et la qualité des produits consommés[48]). Si les avantages de la démarche pour les consommateurs ont été identifiés ci-dessus, pour les producteurs, il peut s'agir de s'opposer au modèle dominant, de réduire les intermédiaires afin d'augmenter leurs marges, de diversifier leurs revenus, de s'assurer de l'écoulement de leur production (dans le cas ou les consommateurs s'engagent à moyen/long terme, en réglant d'avance l'achat de la production), … Les contraintes liées à ce mode de commercialisation (qui nécessite quelques bases de marketing, l'utilisation éventuelle de technologies de communication…) et de consommation (pour les paniers bio, AMAP, GASAP et autres : quantité variable de légumes, variété de l'offre limitée en saison hivernale, produits et légumes parfois inconnus au bataillon du cuisinier lambda) sont généralement bien acceptées par les producteurs et les consommateurs. Le boom de ce genre d'initiatives entraîne donc l'émergence d'un système alimentaire parallèle qui fait office de « niche » par rapport à la toute-puissance des supermarchés.

Dans certains pays « en développement », et en particulier en Afrique, c'est au contraire le modèle du supermarché qui constitue souvent une niche (on parle à l'heure actuelle d'un taux de pénétration inférieur à 10% en moyenne pour l'Afrique) et l'approvisionnement par des « systèmes alternatifs » qui constitue la norme pour la majeure partie des échanges concernant l'alimentation, pour de tout autres raisons : pauvreté, manque d'infrastructures de mobilité (rendant le commerce de proximité plus attrayant, voire obligatoire dans certains cas), choix culturel en faveur d'une alimentation « traditionnelle » ou à des régimes religieux particuliers[49]…

Du coup, les enjeux pour la relocalisation au Nord (sortir du caractère de « niche ») et au Sud (être « compétitif » par rapport aux supermarchés, développer l'infrastructure nécessaire pour développer et perpétuer des formes « informelles » de vente et résorber ainsi une partie de la pauvreté, se protéger de l'import à bas prix et d'une dépendance aux imports mettant les producteurs et consommateurs à la merci d'une volatilité accrue des prix…) divergent. Pourtant, de nombreux « outils » permettant d'envisager une refonte globale de nos systèmes alimentaires par un processus de (re)localisation peuvent être communs au Nord et au Sud. Dès lors, le Nord a beaucoup à apprendre du Sud et inversement.

[46] La dichotomie n'est pas la plus adéquate mais nous n'en avons pas trouvé d'autres

[47] Susanne FREIDBERG Lissa GOLDSTEIN, "Alternative food in the global south : reflections on a direct marketing initiative in Kenya" in *Journal of rural studies* Vol.27 (janvier 2011), p.24-34

[48] Susanne FREIDBERG Lissa GOLDSTEIN, "Alternative food in the global south : reflections on a direct marketing initiative in Kenya" in *Journal of rural studies* Vol.27 (janvier 2011), p.24-34

[49] Caryn ABRAHAMS, "Globally useful conceptions of Alternative Food Networks in the developing south : the case of Johannesburg's urban food supply system" (2006), p.8

La (re)localisation : un processus de transition ancré dans la souveraineté alimentaire

« La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent »

Jean-Anthelme Brillat-Savarin

Au Nord comme au Sud, la (re)localisation exige une refonte globale de notre système alimentaire. La souveraineté alimentaire permet de visualiser les lignes d'un système agricole et alimentaire renouvelé. Elle est « le droit des peuples à définir leur propre alimentation et agriculture ; à protéger et réguler la production agricole nationale et le commerce afin d'atteindre des objectifs en termes de développement durable ; à déterminer leur degré d'autosuffisance ; à limiter le dumping de produits sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne remet pas en cause le commerce, mais promeut la formulation de pratiques et de politiques commerciales servant le droit à l'alimentation des peuples, ainsi que leur droit à disposer de denrées alimentaires produites de manière sûre, saine et dans le respect de la durabilité environnementale »[50]. Outre cette définition, la souveraineté alimentaire se décline en plusieurs principes indissociables, qui sont autant de piliers d'un système alimentaire radicalement différent de celui que l'on connaît aujourd'hui :

- **Le droit à l'alimentation**, qui implique de considérer l'alimentation sous l'angle de l'individu et des communautés : l'alimentation n'est pas juste une commodité comme une autre, source de profit ou objet de spéculation[51].
- **La protection des ressources naturelles**, en s'assurant que le système de production, de transformation, de distribution et de consommation ne se fasse au détriment de l'environnement. À cet égard, l'agro-écologie – en tant qu'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agro-écosystèmes durables[52] – est l'outil le plus approprié pour « durabiliser » et augmenter la résilience des systèmes alimentaires.
- **Des systèmes alimentaires localisés**, ce qui implique de rendre la priorité à l'alimentation locale, régionale et nationale plutôt qu'à l'exportation.
- **La reconnaissance de la valeur et la protection des producteurs alimentaires**, par la reconnaissance des droits des femmes, des peuples indigènes, des paysans, des travailleurs agricoles… ainsi que la reconnaissance des services environnementaux rendus à la société par les producteurs.
- **Le contrôle démocratique**, ce qui implique « la participation active des personnes et de leurs organisations à l'élaboration des politiques agricoles[53] » les concernant et de ré-enchâsser l'économie dans le social et l'environnemental. Concrètement, cela implique l'interdiction de la privatisation des ressources naturelles – eau, terre, semences… Au contraire, l'accès et le contrôle des ressources par les femmes et les hommes doit être réaffirmé. Cela va également de pair avec l'accès et le contrôle des ressources naturelles ainsi que par une réforme de la

[50] Michael WINDFUHR and Jennie JONSEN, *Food sovereignty : towards democracy in localized food systems*, FIAN (2005)
[51] WORLD DEVELOPMENT MOVEMENT, *Transforming our food system : the movement for food sovereignty* (2011) http://www.wdm.org.uk/sites/default/files/Food%20sovereignty%20briefing_10.11_0.pdf
[52] GLIESSMAN in STASSART, BARET (et al.) « l'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables »
[53] Gisele HENRIQUES, *A qui profite l'alliance ? le G8 et l'émergence d'un régime d'entreprise mondial pour l'agriculture*, CIDSE & EAA (2013)

gouvernance économique internationale et une régulation contraignante des multinationales.

- **La construction d'une nouvelle forme de savoir** : qui pourrait, par exemple, se traduire par la création de connaissances et de capacités « collectives d'adaptation à travers des réseaux impliquant producteurs, citoyens-consommateurs, chercheurs et conseillers techniques des pouvoirs publics qui favorisent les forums délibératifs, la mise en débat public et la dissémination des connaissances »[54].

Souveraineté alimentaire, produits d'exportation et commerce international :
« contrairement à ce que ses adversaires ont parfois tenté de faire croire, souveraineté alimentaire ne signifie pas auto-suffisance, et il y aura toujours une place pour l'échange international de produits agricoles ; celui-ci importe notamment pour les Etats à faible potentiel agricole, mal dotés en ressources naturelles, pour lesquels un bon fonctionnement des marchés internationaux est essentiel (…) La conquête par chaque Etat et chaque région de sa souveraineté alimentaire n'est pas nécessairement incompatible avec le maintien, voir le développement, de certaines cultures d'exportation, pour des produits exotiques que les pays importateurs ne pourraient produire eux-mêmes, pour autant que ces filières ne se développent pas au détriment de la capacité de chaque pays et de chaque région à se nourrir »[55].

La souveraineté alimentaire nous permet donc d'envisager ce à quoi un processus de (re)localisation pourrait aboutir. La (re)localisation doit faire office de véritable ciment des différents piliers de la souveraineté alimentaire et être, de ce fait, le véritable vecteur de celle-ci. En termes agricoles et alimentaires, elle est donc un processus devant mener à l'instauration et au renforcement de systèmes alimentaires localisés, durables, démocratiques, ancrés dans les droits humains et résilients. Pour ce faire, tout processus de (re)localisation doit se baser sur quelques grands axes (ou « ingrédients de bases »).

[54] STASSART, BARET (et al.) « l'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables »
[55] Olivier De Schutter, « La souveraineté alimentaire est une nécessité, pas une utopie » in *Commerce international : quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?*, Entraide & Fraternité (2012)

La (re)localisation : la refonte du système alimentaire

Décloisonnement, démocratisation, planification, investissement, protection et régulation : tels sont les ingrédients de base qui permettent d'envisager la souveraineté alimentaire comme résultat d'un processus de (re)localisation.

Pour une approche systémique et démocratique

Une approche systémique est un des ingrédients essentiels à tout processus de (re)localisation car elle permet de se défaire du cloisonnement lié à l'approche sectorielle (qui compartimente l'agriculture et l'alimentation : politique de développement rural, santé, développement urbain, environnement, justice sociale, emploi…) et de sa version géographique (cloisonnement des milieux urbains, péri-urbains et ruraux).

Un système alimentaire, c'est quoi ? Selon la FAO, « le système alimentaire, c'est la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture »[56]. Le but de tout système alimentaire est d' « assurer l'accès de tous à une alimentation disponible à proximité, économiquement accessible, culturellement acceptable, sanitairement et nutritionnellement satisfaisante »[57]. Il s'agit donc d'un réseau de personnes (du producteur au consommateur), d'organismes de la société civile, d'institutions impliqués – d'une manière ou d'une autre – dans une ou plusieurs des activités de la chaine alimentaire qui « œuvrent à l'amélioration de la santé environnementale, économique, sociale et nutritionnelle d'un endroit précis »[58]: production (utilisation des ressources naturelles et humaines afin de produire des plantes comestibles et d'élever des animaux dans les milieux, urbains, péri-urbains et ruraux) ; transformation (afin de créer un produit propre à la consommation), distribution (qu'elle soit directe ou indirecte, sous forme transformée ou non) ; consommation ; recyclage[59].
Les **systèmes alimentaires localisés** renvoient « à l'émergence de modèles de développement agro-alimentaire basés sur la mise en valeur des ressources locales (produits, savoir, compétences, entreprises, institutions,…), plus respectueux de l'environnement, plus attentifs à la diversité et à la qualité de produits agricoles et alimentaires, plus soucieux de dynamiques de développement locales et de nouveaux enjeux du monde rural (…) Ils conduisent également à considérer les interactions entre les dynamiques rurales et les dynamiques urbaines (ou péri-urbaines), comme une question stratégique pour l'ensemble de la société» [60].

a. Décloisonnement géographique

Le décloisonnement des différents espaces géographiques (urbain, péri-urbain et rural) semble fondamental à l'heure où plus de la moitié de la population mondiale habite dans des villes et alors qu'on annonce un doublement de cette population d'ici à 2050. L'urbain représente à la fois un défi (intégration, développement et pérennisation de l'agriculture urbaine, gestion des espaces verts,

[56] J-L Rastoin, « vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques » dans le cadre du « séminaire de recherche : produits de terroir, filière qualité et développement » (2006)
[57] J-L Rastoin, « vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques » dans le cadre du « séminaire de recherche : produits de terroir, filière qualité et développement » (2006)
[58] Julia Freedgood Anelkis Royce, *Supporting agriculture viability and community food security : a review of Food Policy Councils and Food System Plans*, American Farmland Trust (2012)
[59] Kimberley Hodgson, *Planning for food access and community-based food systems : A National Scan and Evaluation of Local Comprehensive and Sustainability Plans*, American Planning Association (2012)
[60] http://afm.cirad.fr/themes/agroIndustries/systAgroAlimLoc.htm

amélioration de l'environnement…) et une chance en termes de relocalisation (production et distribution urbaines, transformation intra-urbaine des produits « impropres » à la vente ou en fin de vie par exemple, débouchés pour la production agricole péri-urbaine et rurale). Ignorer cette donne, c'est risquer de passer à côté d'un des moteur d'un processus de relocalisation.

L'agriculture urbaine : un potentiel déjà exploré/en cours d'exploration

« Près d'un quart des produits frais son produits par environ un milliard de personnes qui cultivent des fruits et des légumes dans des jardins et des fermes urbaines ou périurbaines. Bien qu'une partie de ces produits soit consommée par les producteurs et productrices elles-mêmes, une large part est revendue directement sur les marchés urbains »[61] (…) « Cette production urbaine se retrouve essentiellement dans les pays du Sud (ex : Hanoï : 80% des légumes frais, Shanghai : 60% des légumes, 100% du lait, 90% des œufs, 50% du porc et de la volaille ; Dakar : 60% des légumes, 65% de la volaille et 50% du lait, Accra : 90% des légumes frais, La Havane : 2438,7 hectares produisent 25000 tonnes de nourriture chaque année » [62]. Le « Nord » n'est pourtant pas épargné : dans plusieurs grandes villes américaines et européennes, un véritable engouement pour l'agriculture urbaine a émergé ces dernières années.

Au Nord comme au Sud, penser la refonte de nos systèmes alimentaires et lutter contre l'insécurité alimentaire (faim, surpoids, malnutrition…) et la pauvreté (qu'elle soit urbaine ou rurale) ne peut se faire que via des politiques coordonnées et cohérentes, sous peine qu'une politique d'approvisionnement d'aliments à bas prix en milieu urbain ne se fasse au détriment de la sécurité alimentaire des producteurs. Le futur se trouve donc dans la création d'un système intégré car la construction de *« systèmes alimentaires résilients pour le futur par l'intégration des zones rurales et urbaines et le renforcement de leurs liens profitera non seulement aux paysans mais aussi aux urbains paupérisés »*[63].

b. Démocratiser : une gouvernance à la hauteur de la tâche

Les constats dressés dans la première partie de cette analyse ainsi que la prolifération d'initiatives en tous genres dédiés au développement d'alternatives locales bouleversent complètement la manière dont l'agriculture et l'alimentation étaient envisagées jusqu'à présent. Ainsi, l'alimentation n'est plus juste une question de développement rural ou de fournir des revenus correct aux agriculteurs. À ces deux dimensions viennent s'ajouter les inégalités sociales, la qualité environnementale, la santé publique, l'éducation, la qualité de vie, l'emploi, le développement urbain… C'est pourquoi un renouvellement de la manière dont le système est actuellement géré est nécessaire. Il s'agit dès lors de mettre en place une « démocratie alimentaire » (« Food Democracy »). Derrière ce concept se cache l'idée d'offrir aux différents acteurs du système alimentaire une possibilité réelle et égale de participer à la conception, à la configuration et à la gestion du système alimentaire[64]. Concrètement, il s'agit ici d'opérer un double décloisonnement, « sectoriel » et « géographique », par l'implication des différents acteurs du système alimentaire dans le processus décisionnel les concernant.

[61] Eric Holt-Gimenez, "l'agriculture urbaine : vers une souveraineté alimentaire" in *bulletin nyéléni n°11*, septembre 2012
[62] Ibidem.
[63] Alexander Müller (FAO) in « Food, Agriculture and Cities : challenges of food and nutrition security, agriculture and ecosystem management in an urbanizing world », FAO (2005)
[64] H. Renting, M. Schermer A. Rossi, "building food democracy : exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship" in *International Journal of sociology of agriculture and food*, Vol.19 n°3 (2012), p.293

Ce décloisonnement doit également permettre d'équilibrer le poids des différents « mécanismes » décisionnels traditionnellement associés au système alimentaire tout en redéfinissant leur rôle : le marché, la société civile et le politique. Pour Renting et Wiskerke[65], c'est ainsi que les bases d'un nouveau modèle de gouvernance émergent, illustré par le graphique suivant :

Figure 4. Contours of an integrative and territorial mode of agri-food governance.

Dans ce système ainsi rééquilibré peuvent alors fleurir les innovations organisationnelles pouvant contribuer à un processus de relocalisation : le politique (ici indiqué sous le nom de « state ») peut se positionner sur le « marché » en créant une demande pour des aliments durables et locaux par l'achat public ; la société civile peut faire de même en développant de nouvelles formes d'approvisionnement par circuits courts (marchés fermiers, GAC/GASAP…) ; ces différents acteurs peuvent se coordonner en vue de la mise en place un plan d'action visant à améliorer le système alimentaire local[66] ...

En pratique, cette nouvelle approche du système alimentaire doit se traduire par des mécanismes de gouvernance actant ce rééquilibrage tout en tenant compte du double décloisonnement évoqué ci-dessus. C'est en effet à cette condition qu'une vision systémique pourra émerger et conduire une démarche de planification cohérente d'un processus de (re)localisation. Certaines expériences de terrain – et en particulier celle des « conseils de politiques alimentaires » (« Food Policy Councils ») montrent qu'un tel modèle de gouvernance est tout à fait envisageable.

[65] H. RENTING et H. WISKERKE, *new emerging roles for public institutions and civil society in the promotion of sustainable local agro-food-systems* (2010), dans le cadre du séminaire de l'IFSA "Transitions towards sustainable agriculture: From farmers to agro-food systems"

[66] H. RENTING, M. SCHERMER A. Rossi, "building food democracy : exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship" in *International Journal of sociology of agriculture and food*, Vol.19 n°3 (2012), p.298

<u>Au Sud</u> Une gouvernance intégrée et locale : l'exemple de Belo Horizonte

À Belo Horizonte (Brésil), où la sécurité alimentaire a été érigée au rang de droit, un secrétariat municipal de l'Approvisionnement (SMAB) a été mis en place. Il est au cœur du programme de sécurité alimentaire de la ville et est notamment en charge « du soutien à l'agriculture urbaine, du développement et de la régulation des marchés, de la commercialisation de nourriture subsidiée (via des restaurants populaires et des banques alimentaires), de l'éducation à la consommation alimentaire, de la formation professionnelle et de la gestion des politiques publiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle »[67]. Ce secrétariat municipal est une structure indépendante des autres structures administratives et dispose de son propre budget. Il « centralise ainsi la planification, la coordination et l'exécution de toutes les politiques municipales concernant la sécurité alimentaire »[68]. Il est appuyé par le Conseil Municipal de l'Approvisionnement et de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (COMASA) qui conseille le SMAB sur ses projets et sa vision globale. Le COMASA est constitué « de représentants d'autres gouvernements (municipal, étatique et fédéral), de syndicats (agricoles et ouvriers), de producteurs et distributeurs alimentaires, de groupes de consommateurs et d'organisations non-gouvernementales »[69].

<u>Au Nord</u> A Montréal, les citoyens poussent à la mise en place d'un conseil alimentaire politique

Au Québec – qui s'est doté en 2013 d'une politique de Souveraineté Alimentaire[70] –, et plus spécifiquement à Montréal, « une pétition de 29 068 signatures requérant la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal »[71] a été introduite en novembre 2011. Cette consultation a représenté « la première application du droit d'initiative prévu dans la nouvelle Charte montréalaise des droits et des responsabilités »[72]. Le rapport de cette consultation recommandait la mise en place d'un groupe de travail de la collectivité montréalaise sur l'agriculture urbaine[73]. Celui-ci a finalement été mis en place en 2013. Il est composé de producteurs, du milieu de l'éducation et de la recherche, d'instances d'agglomération et de santé publique (dont la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec), du milieu associatif et d'Organisations à But Non Lucratif ainsi que de représentants de la ville de Montréal (direction des grands parcs, de l'urbanisme et du développement économique, de la diversité sociale, …). Ce groupe œuvrera notamment à la définition du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise[74]. Montréal emboîte ainsi le pas à d'autres villes canadiennes et américaines (Vancouver, Toronto et Seattle) dans lesquelles ces *food councils* agissent souvent à titre de conseillers auprès de leurs villes respectives et tendent à structurer le développement des initiatives de terrain[75].

[67] « Food, Agriculture and Cities : challenges of food and nutrition security, agriculture and ecosystem management in an urbanizing world », FAO (2005)
[68] C. ROCHA , "Urban food Security Policy : the case of belo horizonte, Brazil" in *Journal for the study of Food and society* (2001)
[69] Ibidem.
[70] QUÉBEC, Politique de souveraineté alimentaire (2013), http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_Alimentaire.pdf
[71] Office de consultation publique à Montréal : *Agriculture urbaine à Montréal* http://ocpm.qc.ca/agriculture
[72] Habiter Montréal, *Montréal, une ville cultivée* http://www.habitermontreal.com/fr/ma-ville/montreal-une-ville-cultivee
[73] Sabine COURCIER, *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* (2013) http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AU_PROCHAINVIRAGE.PDF
[74] Agriculture urbaine - Un comité de travail se penche sur les enjeux en matière d'agriculture urbaine http://www.newswire.ca/fr/story/1166425/agriculture-urbaine-un-comite-de-travail-se-penche-sur-les-enjeux-en-matiere-d-agriculture-urbaine
[75] ALTERNATIVES, Bilan de l'implication du milieu municipal en agriculture urbaine (2013) http://www.alternatives.ca/sites/www.alternatives.ca/files/bilan-alternatives2.pdf

Une planification ancrée dans une perspective systémique

Pour englober la complexité des systèmes alimentaires et afin de proposer un processus de relocalisation le plus cohérent possible, une planification est nécessaire.

Définition : La planification[76], c'est « la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés »[77].

Cet outil est largement utilisé et promu par de nombreux acteurs du monde du développement et par plusieurs organisations internationales, dont la FAO qui souligne l'émergence et l'intérêt d'un nouveau « paradigme pour un système de planification alimentaire territorialisé et basé sur l'écosystème ancré dans une approche plus locale de l'alimentation »[78]. Cette « planification territoriale pour des systèmes alimentaires résilients »[79] – se traduit concrètement par la fixation d'objectifs et de plans d'action pour atteindre ceux-ci, par l'application du principe de subsidiarité et de la décentralisation, par une approche multi-acteurs, et par la participation des personnes concernées à la planification locale...[80]. Il s'agit donc d'associer planification, démocratisation et décloisonnement.

En se basant sur les étapes récurrentes d'un processus de planification, ont peut envisager la manière dont une planification agricole et alimentaire pourrait se passer :

- Analyse de la situation existante[81] ;
- établissement d'une vision à long terme ;
- formulation et fixation d'objectifs permettant de la réaliser. Des études d'impacts (en termes d'environnement, de droits humains, de santé…) peuvent permettre de confirmer la pertinence de ces objectifs ;
- développement de politiques (plan de (re)localisation national, sectoriel, local, plans d'action annuels, …) et de stratégies permettant d'atteindre les objectifs ;
- mise en œuvre de ces politiques ;
- suivi et évaluation (continue) : mise en place d'indicateurs de transition (voir le tableau) et d'objectifs intermédiaires.

[76] La planification est une politique souvent promue et développée au niveau international dans le cadre de politiques de développement (le PNUD, la FAO, certains pays d'Afrique, …). De multiples guides traitant de la planification existent : http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/docments/PME-Handbook_Fr.pdf;http://www.foretcommunale-cameroun.org/download/GuideMethodologiquePDC.pdf;http://www.suissemelio.ch/files/publikationen/F_BLW_Brosch.pdf;http://www.cmap.illinois.gov/documents/20583/2d991e68-a884-483b-947c-844b91ab418e;http://ase.tufts.edu/uep/degrees/field_project_reports/2012/Team_5_Final_Report_2012.pdf;http://www.agdevjournal.com/attachments/article/224/JAFSCD_Emerging_Tools_for_FS_Planning.pdf

[77] Ministère de l'économie et du développement, *Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un plan communal de développement* (2006) : http://www.foretcommunale-cameroun.org/download/GuideMethodologiquePDC.pdf

[78] Ibidem.

[79] « Food, Agriculture and Cities : challenges of food and nutrition security, agriculture and ecosystem management in an urbanizing world », FAO (2005)

[80] Ibidem.

[81] Qui peut se faire au moyen d'un « mapping » comme présenté dans ce guide : http://www.makinglocalfoodwork.co.uk/templates/asset-relay.cfm?frmAssetFileID=1376

Les Ekovores : un projet de système alimentaire local intégré et circulaire

« Comment renouer, aux abords des villes, avec une production alimentaire locale, biologique et de saison ? Comment créer une dynamique qui génèrera l'expansion d'une nouvelle complicité entre agriculteurs et mangeurs locaux ? »[82]. Telles sont les questions qui ont poussé Lebot et Massip (tous deux designer et travaillant dans leur entreprise d'eco-design "Faltazi") à envisager un véritable plan de développement d'une économie locale, résiliente et circulaire afin d'alimenter une ville : il s'agit de passer de systèmes linéaires (ou la quantité de déchets est impressionnante) à un système circulaire dans lequel « les chaines actuelles d'approvisionnement sont remplacées par des réseaux résilients et décentralisés de systèmes alimentaires et énergétiques (biogaz, biofertilisant, …) auxquels sont intégrés des systèmes de traitement des eaux et des déchets »[83]. Dans le système qu'ils imaginent, ces derniers sont valorisés (fumure organique, intrants biologiques, ...). La polyculture, la transformation à proximité, les circuits courts de distribution … sont également de la partie. Ce que proposent les deux auteurs c'est donc une manière d'envisager une planification intégrant les différentes zones alimentaires de façon transversale.

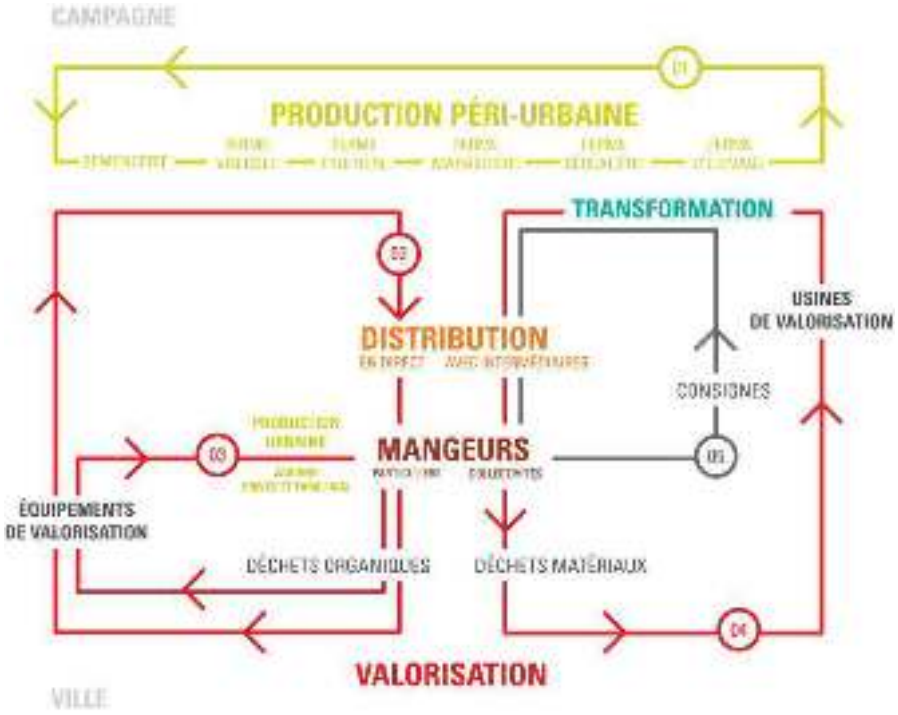

Néanmoins, et toujours dans une volonté d'avoir une approche la plus globale possible de la thématique, la logique de planification peut et doit aller au delà des zones rurales, urbaines et périurbaines en touchant également l'échelon régional, national puis au niveau d'une organisation régionale et enfin au niveau international. Ce n'est qu'au prix d'une réelle coordination et coopération entre ces différents niveaux de pouvoirs que les principes de subsidiarité et de suppléance pourront être effectivement respectés. La planification se doit donc être un processus « dynamique et implique un échange continu d'informations du sommet à la base (économie dans son ensemble vers secteurs, national vers régional, régional vers local, et vice-versa) en ce qui

[82] http://www.lesekovores.com/ Pour en savoir plus : http://www.faltazi.com/wordpress/economie-circulaire/
[83] Michel PIMBERT, *"IIED briefing : Fair and Sustainable food systems : from vicious cycles to virtuous circles"*, IEED (2012)

concerne la prise de décision, afin de garantir que le plan élaboré s'harmonisera aux différents niveaux de la hiérarchie de planification »[84].

Londres et la planification concentrique

Développé par Julie Brown, de l'initiative « Growing Communities »[85], et relayé par Rob Hopkins au sein des initiatives des « villes en transition »[86], le concept de « zone alimentaire » (« foodzones » en anglais ») pourrait servir de base à la planification d'un processus de relocalisation respectant le critère de subsidiarité/suppléance.

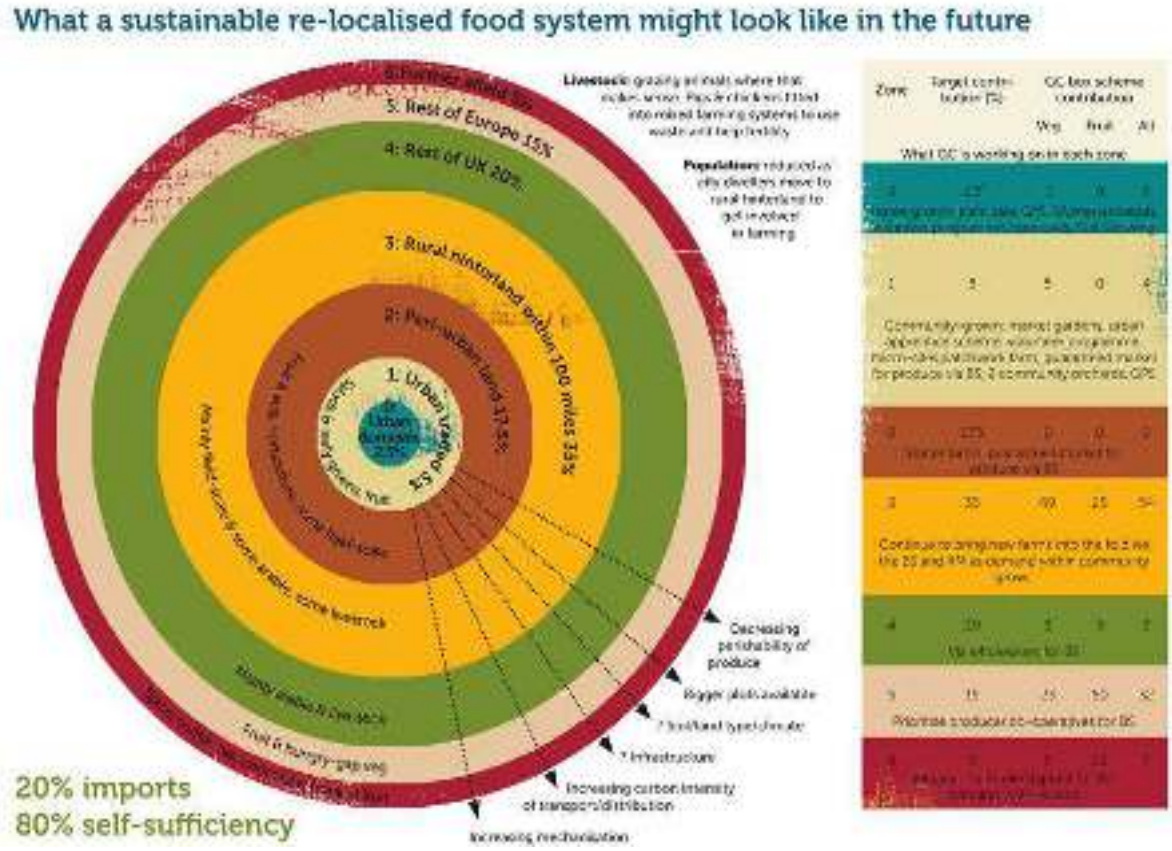

Source : Brown (2009) in transition in action a timeline to 2030

La réalisation de ce graphique se base sur la prise en compte de plusieurs facteurs : « les types de sols disponibles dans les différentes zones géographiques, le climat, la taille des parcelles envisageable, les infrastructures et les facilités de transports disponibles, le degré de périssabilité du produit et le degré de mécanisation le plus sensé »[87]. Le modèle ici développé part de la réalité londonienne et anglaise et peut servir de matière à penser le processus de (re)localisation alimentaire de différents territoires et zones géographiques.

[84] FAO, *Méthodologie et directives pour la planification du développement des pêches : Quelques observations sur les plans et la planification* : http://www.fao.org/docrep/003/T0010F/T0010F02.htm
[85] http://www.growingcommunities.org
[86] Rob HOPKINS, *Foodzoning the Foodshed* (2009) : http://transitionculture.org/2009/03/09/foodzoning-the-foodshed/
[87] http://www.growingcommunities.org/start-ups/what-is-gc/manifesto-feeding-cities/explore-food-zones/

Investir, protéger et réguler : la clé de la transition

Investir est l'un des éléments clé de la relocalisation. Cette dernière ne peut être réalisée que par l'investissement du plus grand nombre (citoyens, producteurs, entrepreneurs, politiques, …), à tous les niveaux et ce sous différentes formes. Les investissements nécessaires doivent tenir compte à la fois des différents acteurs en présence (et notamment du genre), des différentes dimensions de l'alimentation (production, transformation, distribution, santé, environnement, …), de la typologie des territoires (zones urbaines, péri-urbaines, rurales) et de leurs caractéristiques propres. Ces différentes données doivent être intégrées dans la planification afin de guider et de définir au mieux le type d'investissement nécessaire. Les modalités de financement peuvent également varier : financement participatif, investissement citoyen, banque coopérative, livret « relocalisation » introduit par l'Etat, monnaie complémentaire, … Ces investissements « doivent donner la priorité au renforcement des systèmes alimentaires locaux et au développement d'une production alimentaire agroécologique à petite échelle – en accordant une attention particulière aux femmes productrices d'aliments. Ils doivent permettre d'augmenter la résilience des petits paysans face aux catastrophes naturelles, aux chocs économiques, aux conflits et aux guerres »[88].

Protéger et réguler sont le pendant de l'investissement en ce qu'ils concourent à la mise en place d'un cadre propice à l'investissement par les agriculteurs et les entreprises à caractère local.

Protéger, c'est à la fois mettre en place des mesures de types « protectionniste » (politiques d'achats publics, barrières douanières, prélèvements variables, quotas, subventions, normes sanitaires ou techniques, taxes et normes sociales et environnementales, …). Des mécanismes de protection peuvent être envisagés, à court, moyen ou long terme – et ce à différents niveaux (entre les entités d'une même organisation régionale ou entre différentes organisations régionales) – afin de permettre au processus de (re)localisation de pouvoir avoir lieu. Yves Cochet propose par exemple « que chaque territoire procède à un inventaire de ce qu'il importe, analyse ce qu'il peut raisonnablement produire, établisse un calendrier de transition pendant laquelle l'importation des biens visés sera plus chère et, encourage investisseurs et producteurs à entreprendre les productions locales »[89]. La protection ne peut donc être qu'envisagé dans le cadre d'une planification.

En parallèle, le besoin de régulation est tout aussi criant afin de s'attaquer aux vices du système actuel (accaparement, spéculation, impacts négatifs des traités de libre-échanges et de protection des investissements, concentration virant au monopole, …). Car si la relocalisation peut être entamée dès aujourd'hui – via diverses initiatives existantes ou en développement – l'enjeu principal relatif au développement et à la généralisation de systèmes agro-alimentaires localisés reste qu'il faille « connecter les actions progressistes locales à un agenda politique plus large afin de supprimer les barrières/freins structurels à la généralisation de ces systèmes »[90].

[88] http://www.csm4cfs.org/files/SottoPagine/59/csm_agri_invest_consultations_concept_note_clean_final_%283%29_revised_fr.pdf

[89] Protectionnisme, Relocalisation et Décroissance : http://www.projet-decroissance.net/?p=423

[90] FERNANDEZ, GOODALL, OLSON et MENDEZ, « agroecology and alternative agri-food movements in the United States : toward a sustainable agri-food system » in *agroecology and sustainable food systems* (2013) 37 :1, p.115-126

Conclusion :

Décloisonner, planifier, protéger, investir, réguler et démocratiser : tels sont les piliers de tout processus de (re)localisation visant à concrétiser la souveraineté alimentaire. Avec le respect des principes de subsidiarité/suppléance, ils constituent la condition préalable à tout processus de (re)localisation. Bien entendu, cette esquisse demanderait de plus amples recherches mais elle a le mérite de tracer les grandes lignes indiquant les principes sur lesquels un système alimentaire localisé pourrait se développer.

L'aspect « général » et peu concret de l'analyse proposée ci-dessus est due au fait qu'une solution « toute faite » et « applicable à tous » et partout n'existe pas. En dehors de la structure commune évoquée, chaque situation requiert des outils spécifiques. C'est ainsi que la liste d'outils (non-exhaustive) présentée ci-après représente autant d'outils possibles pouvant concrétiser les différents piliers évoqués ci-dessus. Toutes les propositions listées n'ont pas bénéficiée d'un traitement complet et la plupart donnent juste à voir les potentialités qu'elles renferment tout en invitant le lecteur à creuser le sujet. Véritable « cartographie » non exhaustive[91] des potentiels en terme de relocalisation, elle se présente comme une boite a outils disponible pour tous ceux qui voudraient passer de la réflexion à la pratique et œuvrer au développement de systèmes agricoles et alimentaires locaux au travers d'un processus de (re)localisation. Certains ne valent que pour le Sud, d'autres que pour le Nord, parfois pour les deux, ils concernent des citoyens, des politiques, des entrepreneurs et doivent avant tout servir de source d'inspiration.

[91] L'objectif est de la mettre régulièrement à jour, au rythme de nos échanges avec nos partenaires Nord et Sud ainsi qu'au fil de nos recherches et visites de terrain – Dernière mise à jour : le 28/10/2013

Des outils pour une gouvernance renouvelée et démocratique

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Les Conseils de Politique Alimentaire (CPA) - Food Policy Councils	Un CPA est une plateforme en vue de coordonner l'action au niveau local. C'est un moyen d'aborder le système alimentaire de façon globale. Il est constitué d'acteurs et d'organisations de la société civile, d'entrepreneur locaux, de personnes actives dans la chaine alimentaire, de représentants politiques ayant un lien avec le système alimentaire (santé, transport, agriculture, développement rural, services sociaux, éducation, institutions publiques). Ces CPA peuvent être envisagés à différents niveaux géographiques/de pouvoir (local, provincial, régional). La coordination d'un tel groupe peut éventuellement être assurée par une personne rémunérée par le niveau de pouvoir impliqué (que celui-ci soit à l'initiative du CPA ou non) et garantir des fonds nécessaires au fonctionnement de celui-ci. Les CPA sont à la fois plateforme de discussion, organe de coordination entre les différents acteurs du système, organe de formulation et d'influence des politiques touchant à l'alimentation et (éventuellement) cellule de mise en œuvre de programmes relatifs aux besoins locaux. Ces CPA pourraient également être en charge de la définition et du suivi de l'implémentation d'un plan d'action local alimentaire.	Gouvernance Démocratisation	Politique Société civile	Food Policy councils : lessons learned http://www.foodfirst.org/sites/www.foodfirst.org/files/pdf/Food%20Policy%20Councils%20Report%20small.pdf Les Conseils de Politiques Alimentaires : note documentaire http ://www.ccnpps.ca/docs/FoodPolicyCouncils-ConseilsPolitiqueAlimentaire_FR.pdf Les Conseils de Politiques Alimentaires au Canada : http ://tfpc.to/wordpress/wp-content/uploads/2013/06/final-Report-FR-short.pdf Food and Agriculture Policy Councils: What to Consider When Developing a Council : http://www.farmlandinfo.org/documents/37277/how_to_develop_council_0803.pdf
Un GT « Inter – DG » pour les systèmes alimentaires locaux	Ce groupe de travail prendrait en charge "la promotion des politiques actuelles et une réflexion quant aux autres options politiques envisageables pour favoriser des systèmes alimentaires locaux". Les diverses compétences réunies permettraient d'avoir une approche systémique tout en permettant une plus grande cohérence des actions entreprises au niveau européen.	Gouvernance européenne	Politique	http://www.faanweb.eu
Créer des indicateurs de transition	Ceux-ci servent à évaluer l'évolution et l'efficacité des politiques planifiées visant à inscrire un système alimentaire dans un processus de (re)localisation. Exemples : - % de population ayant les connaissances suffisantes pour produire des aliments - % d'alimentation locale ayant été consommé localement	Indicateurs	Politique	"Totnes : transition in action : a timeline to 2030" http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/

	- % des terres (rurales et urbaines) utilisée pour produire de l'alimentation - Taux d'obésité et de maladies cardiaques chroniques - Nombres d'exploitations maraichères créées - …			
Instaurer des Budgets Participatifs	« Le budget participatif consiste à faire participer les habitants volontaires aux discussions et décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit de manière partielle (dans le cadre de projets qui touchent directement les citoyens dans leur vie quotidienne) »[92]. « L'objectif du budget participatif est de permettre à la population locale d'identifier les problèmes à régler, d'établir une hiérarchie des urgences et des investissements et d'examiner leur compatibilité avec les ressources disponibles – quitte à augmenter ces dernières par des mesures fiscales redistribuant la richesse des plus privilégiés vers les plus démunis »[93].	Gouvernance	Politique Citoyens	« Les enseignements du budget participatif de Porto Alegre » : http://www.cetri.be/IMG/pdf/Les_enseignements_du_budget_participatif_de_Porto_Alegre.pdf « Les budgets participatifs : dossier thématique » : http://www.freresdeshommes.org/wp-content/uploads/2008/09/budgets-participatifs.pdf « Le budget participatif en Afrique : un guide pratique destiné aux acteurs locaux » : http://iedafrique.org/IMG/pdf/budget_participatif_en_pratique.pdf
Favoriser l'intégration régionale	Cela peut se traduire par la création de « marché agricoles régionaux communs comprenant des pays ayant des niveaux de productivité agricole similaire (par exemple l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ; l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale ; l'Asie du Sud) (…) et les protéger de dumping par des quotas et des mesures tarifaires afin d'assurer des prix stables et rémunérateurs aux agriculteurs »[94]. Cela signifie également que dans leurs partenariats économiques, les différentes organisations régionales ne devraient pas porter atteinte à l'intégration régionale d'autres organisations, que ce soit par la signature d'accords de libre échange ou par le dumping. Cet outil va de pair avec celui concernant la régulation des marchés (partie régulation/protection).	Intégration régionale Protectionnisme	Politique	« Souveraineté alimentaire: défis communs en Afrique et en Europe : Politiques agricoles et intégration régionale Pour l'agriculture familiale » : http://www.csa-be.org/IMG/pdf_EuropeAfrique-public-an-1.pdf « Les effets systémiques de l'APE sur l'intégration régionale en Afrique Centrale » : http://ictsd.org/i/news/passerelles/112067/ « Sécurité alimentaire et

[92] http://www.jeparticipe.be/s-informer/les-modes-d-intervention-laisses-a-l-initiative-des-autorites/les-budgets-participatifs
[93] http://www.cncd.be/+-Budget-participatif-
[94] MICHEL PIMBERT, supporting locally determined food systems: the role of local organizations in farming, environment and people's access to food, p.153 :http://pubs.iied.org/pdfs/G00464.pdf

				agriculture dans les accords de libre-échange de l'Union Européenne avec les pays du Sud : effets potentiels des principales clauses » : http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-rapportale_partie_iii_mai2010.pdf

Réguler et protéger : un cadre juridique et politique propice au processus de (re)localisation

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Un traité international contraignant pour éradiquer la faim	Jose Luis Vivero est à l'origine de cette proposition visant à éradiquer la faim et l'obésité d'ici à 2025. Ce traité comprendrait des objectifs fixés dans le temps, un plan d'action ainsi qu'un mécanisme d'évaluation afin de s'assurer que les parties prenantes honorent bien leurs engagements. L'auteur identifie les négociations (en cours) concernant la suite à donner aux Objectifs du Millénaire pour le Développement comme moment propice à l'accouchement d'un tel traité. Son secrétariat pourrait être hébergé par le Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA)[95].	Gouvernance internationale	Politique	Travail de Jose Luis Vivero sur la question : http ://www.academia.edu/2119727/A_Food_Treaty_for_the_post-2015_agreements http ://www.academia.edu/1581151/A_binding_Food_Treaty_a_proposal_for_the_post2015_debate
Casser et prévenir la concentration et le monopole des firmes de l'agrobusiness et mettre en place un droit de la concurrence sensible aux droits de l'homme	Une telle politique a déjà été appliquée par le passé. Dernièrement, c'est par Israël qu'elle fut mise en place. La loi passée dans ce pays donne quatre ans aux grands groupes « pour effectuer la séparation de leurs activités industrielles et financières»[96]. Par ailleurs, « les sociétés de portefeuille structurés comme des pyramides devront limiter le nombre de niveaux de filiales dont elles disposent »[97]. Quant aux groupes détenant des filiales cotées « qui ont à leur tour ont leurs propres filiales, [ils] seront autorisés à n'avoir que 3 niveaux de filiales. Les nouveaux conglomérats ne pourront en avoir que deux »[98]. Cet exemple démontre qu'il est capable d'instaurer des politiques volontaristes visant à briser des monopoles actuels ou à prévenir leur constitution future. L'instauration de tels critères pour s'attaquer au problème de concentration de l'agrobusiness pourrait donc voir le jour – après une analyse complète du problème et des enjeux liés au système actuel et à la relocalisation. L'instauration et/ou le respect d'une dérogation pour les services publics – telle qu'elle existe par exemple dans le droit européen (« un service d'intérêt économique général peut échapper aux règles de libre concurrence si celles-ci font obstacle à l'exécution d'une mission de service public »[99]) doit aller de	Monopoles Concurrence Concentration	Politique	« Lutter contre la concentration dans les chaines d'approvisionnement alimentaires : le rôle du droit à la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs », une analyse d'Olivier De Schutter : http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN3_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf « Concentration in food supply and retail chains »: http://dfid-agriculture-consultation.nri.org/summaries/wp13.pdf

[95] Pour en savoir plus sur le CSA : http://entraide.be/IMG/pdf/csa_.pdf
[96] http://www.lessakele.com/article-israel-veut-mettre-fin-aux-grands-monopoles-pour-renforcer-la-competitivite-100033125.html
[97] http://jssnews.com/2012/04/25/pour-casser-les-prix-le-gouvernement-israelien-casse-les-monopoles/
[98] http://jssnews.com/2012/04/25/pour-casser-les-prix-le-gouvernement-israelien-casse-les-monopoles/
[99] http://www.alternatives-economiques.fr/monopoles-en-europe_fr_art_73_7162.html

	paire à une telle réglementation. Dans son article sur la question, Olivier De Schutter donne l'exemple de l'Afrique du Sud qui a mis en place une loi sur la concurrence visant à « promouvoir et préserver la concurrence dans la République afin de … c) créer de l'emploi et faire progresser le bien-être social et économique des Sud-Africains … e) garantir aux entreprises petites et moyennes une possibilité égale de participer à l'économie; et f) promouvoir une plus large répartition de la propriété, en particulier en développant l'accès à la propriété pour les personne traditionnellement défavorisées ».			
Rationaliser, réglementer les labels et appellations existants et créer des étiquetages et nouveaux labels afin de fournir l'information la plus complète au consommateur	Le principe d'un marché non faussé – sur lequel repose la configuration actuelle du capitalisme – requiert que les consommateurs puissent faire des choix éclairés. Dès lors, les informations relatives aux produits achetés doivent être claires et ne pas induire en erreur le consommateur (c'est d'ailleurs l'un de ses droits) : nourriture utilisée (OGM, farines animales, …), procédé/mode/technique de production, de découpe (pour la viande) et de fabrication, qualités nutritionnelles, origine, provenance, … peuvent se révéler être des informations prépondérantes dans le choix du consommateur. Une rationalisation – limiter et contrôler le nombre d' « appellations » pouvant être utilisées, interdire les appellations trompeuses (fait maison, recette grand-mère, bon pour le transit, …) – est dès lors nécessaire. Diverses campagnes visant à faire connaitre les différents labels acceptés (bio, commerce équitable, local, artisanal …), leurs particularités et leurs limites devrait accompagner cette réforme. Cela peut aller de pair avec l'assouplissement des processus de certification (ci-après).	Consommation Information	Politique	
Revoir les normes hygiéniques et de standardisation	Créer des certificats nationaux et régionaux facilement atteignables par les producteurs et entreprises locales afin qu'ils puissent alimenter le marché local/national. Comme l'indiquent certaines organisations paysannes africaines, « une discussion sur les solutions permettant aux producteurs et transformateurs à petite échelle de satisfaire les exigences en matière de certification de la qualité, sans imposer de frais de transaction excessifs aux petites entreprises » devrait être mise en place. « les solutions possibles	Normes sanitaires	Politique Entreprises Producteurs Société Civile Citoyens	« Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables » : http://www.europafrica.info/file_download/87/AgriculteursFamiliauxSystAlimentDurables_europAfrique_

	seraient la certification via les coopératives, les institutions sociales traditionnelles et les organes similaires, ainsi que les options en matière d'auto-certification »[100]. Ci-dessous, une proposition – allant dans ce sens – formulée par le MAP et la FUGEA pour la Belgique : 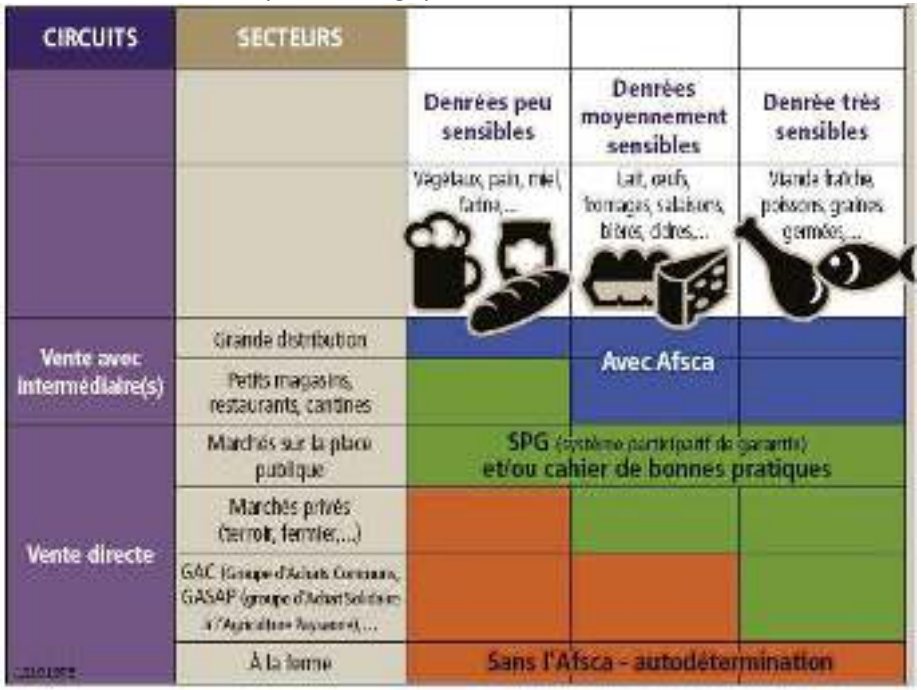 Source : Vers l'avenir du 10 novembre 2012 : la résistance paysanne s'organise face à l'Afsca Au niveau de la standardisation, le travail doit plutôt s'effectuer chez les entrepreneurs et les différents acteurs de la distribution afin qu'ils assouplissent leurs standards. Objectif d'un tel « assouplissement » : Éviter le gaspillage en vendant un maximum de produits en supermarchés et pas uniquement ceux ayant la taille et la couleur la plus « attractive ».			FR_web.pdf « Les systèmes participatifs de garantie » du Trade for Development Center (CTB) : http://www.befair.be/sites/default/files/all-files/brochure/Syst%C3%A8mes%20de%20garantie%20participatifs_0.pdf « Le manuel pratique des systèmes participatifs de garantie » de Nature et Progrès : http://www.natureetprogres.org/producteurs/actu/actu6.pdf « Convergence entre les Systèmes Participatifs de Garantie et les Systèmes de contrôle interne dans un projet pilote européen d'IFOAM » : http://orgprints.org/15506/1/52-VandenAkker.pdf

[100] http://www.europafrica.info/file_download/87/AgriculteursFamiliauxSystAlimentDurables_europAfrique_FR_web.pdf

Mettre en place une réforme agraire	« La réforme agraire apparait comme le moyen plus ou moins radical de faire disparaitre un certain nombre d'obstacles de caractère institutionnel qui s'opposent à la croissance de l'agriculture et de l'économie tout entière »[101]. « En cas de *réforme agraire,* l'expropriation des terres et leur transfert sont généralement réalisés par l'État. La redistribution des biens des grands propriétaires fonciers au bénéfice des petits paysans et des paysans sans terre se traduit par la création de nouvelles unités de production : exploitations familiales, coopératives ou fermes d'État, selon la nature et les objectifs du régime politique qui réalise la réforme agraire. Les mesures concernant la propriété et l'usage de la terre sont accompagnées par des programmes d'assistance technique et financière permettant l'installation et le développement de ces nouvelles unités de production »[102].	Gouvernance Foncier	Politique	Différentes fiches concernant plusieurs réformes agraires et systèmes de gestion du foncier dans le monde : http://www.agter.org/bdf/fr/thesaurus_defi/motcle-defi-4.html#Onglet_Question_8 « Pour une Nouvelle Réforme Agraire basée sur la Souveraineté Alimentaire » : http://www.foodsovereignty.org/Portals/3/documenti%20sito/Ressources/Archives/Groupes%20de%20travail/RAT/General/d%C3%A9claration-finale-TTD-Fr.pdf
Souveraineté Foncière – Land sovereignty	Cette proposition, émanant de Borras et Franco, fait suite aux conclusions posées par les deux auteurs selon lesquelles les termes de « réforme agraire » et de « sécurité foncière » sont partiellement inadéquats quand il s'agit d'envisager des solutions aux problèmes fonciers actuels, dominés par une recrudescence de l'accaparement de terres. Selon eux, « la majorité des terres agricoles dans le monde sont soumises à des arrangements de propriété institutionnelle non privée (étatiques, publics, communautaires, collectifs, etc.). La plupart des terres ciblées par l'accaparement de terres ne sont pas privées et se situent dès lors en dehors des limites de la réforme agraire conventionnelle ». Les deux auteurs proposent alors la « souveraineté foncière » comme cadre d'analyse et d'action. Selon les auteurs, « la souveraineté foncière est le droit des travailleurs d'avoir un accès effectif à, une utilisation de et un contrôle sur la terre ainsi qu'aux bénéfices associés à son emploi et occupation » (…) « La souveraineté foncière se fonde sur la réforme agraire redistributive, en essayant d'aller plus loin en promouvant la restitution des terres aux personnes bénéficiaires de réformes agraires par le passé qui ont été déplacées et expropriées à la suite d'accaparements de terres récents, ainsi qu'en soutenant d'autres politiques foncières dont le contenu redistributif peut	Gouvernance Foncier	Société civile	« A land sovereignty alternative? towards a people's counter-enclosure » http://www.tni.org/paper/land-sovereignty-alternative « La souveraineté foncière, une alternative? Vers une contre-enclosure populaire » : http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/land_sovereignty_fr.pdf

[101] http://om.ciheam.org/om/pdf/r11/CI010721.pdf
[102] http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/r%C3%A9forme_agraire/19362

	être défini par les luttes de masse : par exemple, des politiques de réallocation de zones forestières, la gestion collective des forêts, la réforme foncière et la réforme de la location à bail ».			
Une politique du "bien commun" pour l'eau, et les semences (et éventuellement d'autres biens)	« Les biens communs désignent des qualités de ressources ou patrimoines collectifs pour la vie et les activités humaines (des biens communs naturels par exemple), ou des « qualités sociétales » (l'égalité des femmes et des hommes dans de nombreux domaines, la sécurité professionnelle des travailleurs, le fait que la population soit « en bonne condition physique »). (…) tous, par principe, devraient avoir la possibilité d'en bénéficier ou d'y d'accéder »[103]. Ces biens communs « existent par la volonté de communautés qui s'organisent pour gérer collectivement une ressource afin d'en garantir la pérennité et l'accès à tous, parfois en interaction avec le marché, parfois avec l'Etat, parfois avec les deux »[104]. « les politiques publiques sont nécessaires pour protéger ces biens publics contre des revendications de droits de propriété inappropriées et pour renforcer les normes sociales sous-jacentes qui ont été affaiblies par le manque de reconnaissance par les politiques publiques. D'un côté, ces politiques devraient établir des droits fondamentaux d'accès à ces communs qui fournissent des bénéfices sociaux et environnementaux clairs, plutôt que de les enfermer dans des régimes d'accès exclusif propres au marché »[105]. Instaurer une politique de « biens communs », cela revient à fixer des règles collectives de gestion, d'utilisation et d'appropriation de ces biens communs. Les notions de décentralisation, de gouvernance démocratique et de subsidiarité/suppléance devraient être au cœur de la définition de ces règles.	Gouvernance Démocratisation Semences Eau	Politique	« La question de l'eau est indissociable de la souveraineté alimentaire » de la Coordination Européenne de Via Campesina : http://www.eurovia.org/IMG/article_PDF_article_a585.pdf « La gouvernance des biens communs » de Pabo Servigne http://www.barricade.be/IMG/pdf/La_gouvernancedes_biens_communs.pdf « Semences : les droits collectifs des paysans, des jardiniers et des communautés contre les droits de propriété intellectuelle » de Guy Kastler : http://www.semencespaysannes.org/bdf/docs/a009_droitsagric_kastler.pdf
	« Selon Berthelot, le seul outil efficace pour lutter contre l'insécurité alimentaire est de recourir aux prélèvements variables (PV) à l'importation (utilisés d'ailleurs par l'UE jusqu'en 1994) »[106] afin de stabiliser les prix agricoles à un niveau rémunérateur pour la majorité des agriculteurs (ce qui leur permet de participer pleinement au développement économique du pays tout en les			

[103] http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs/
[104] http://www.etopia.be/spip.php?article2133
[105] http://www.etopia.be/IMG/pdf/biens_communs_fr_web-2.pdf page 47
[106] http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/113/defis_sud_reguler_prix_berthelot.pdf

Réguler le marché	mettant dans des conditions favorables à l'investissement) et des consommateurs (qui se voient protégés en cas de flambée des prix internationaux par exemple). Concrètement, il s'agit d'introduire un « prix de seuil » (prix minimum auquel les importations en provenance des pays-tiers peuvent entrer sur le marché concerné[107]) permettant de garantir un revenu stable aux producteurs alimentaires. Le prélèvement variable représente alors « la différence entre le prix de seuil et le prix mondial »[108]. Ces pratiques sont interdites par l'OMC qui se justifie en invoquant que « ce genre de pratiques contribue à « fausser les prix des importations en empêchant que les cours internationaux ne se répercutent sur le marché intérieur »[109]. La proposition formulée de Berthelot ne peut être plus claire sur ce point : ce sont les prix internationaux qui faussent les prix des marchés intérieurs et la spéculation et la volatilité qui aggravent l'impact négatif des prix mondiaux sur les agriculteurs. Berthelot ancre sa réflexion dans les droits de l'Homme, rappelant que « le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 qui stipule en son article 1 que : "Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes… Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance". Et l'article 11 précise que "Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires" »[110]. L'introduction d'une telle mesure	Régulation Protectionnisme Intégration régionale	Politique	Réguler les prix agricoles par Jacques Berthelot, édition l'Harmattan (2013) – compte rendu (SOS Faim) : http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/113/defis_sud_reguler_prix_berthelot.pdf

[107] http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07n.pdf
[108] http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07n.pdf
[109] Réguler les prix agricoles par Jacques Berthelot, édition l'Harmattan (2013) page 119
[110] Réguler les prix agricoles par Jacques Berthelot, édition l'Harmattan (2013) page 120

	permettrait de « découpler les différents marchés, c'est-à-dire cesser d'imposer le prix international sur les marchés intérieurs des pays en mettant en compétition des producteurs qui n'ont pas les mêmes coûts et conditions de production »[111].			
Introduire des labels pour les produits locaux dans la restauration	En France, « des produits d'ici, cuisinés ici » – pour les plats cuisinés sur place à partir de produits bruts en majorité locaux – et « fait maison » – pour les plats cuisinés sur place avec des produits bruts – sont deux labels[112] ayant été introduits afin de promouvoir une alimentation saine et locale. Le label « Slow Food » est un autre exemple de ce genre.	Label Restauration	Politique	
Prendre en compte les spécificités des différentes catégories de producteurs	Il peut s'agir, par exemple, de : « délimiter et protéger des zones de paturage des pasteurs nomades et les corridors migratoires (voies de transhumance) » ou de « délimiter et protéger des zones exclusives de pêche destinées à l'usage prioritaire des artisans pêcheurs des mers, lacs et rivières ».	Droit d'accès aux ressources productives Foncier	Politique	« Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables » : http://www.europafrica.info/file_download/87/AgriculteursFamiliauxSystAlimentDurables_europAfrique_FR_web.pdf
Offrir/louer les terres des collectivités politiques à des particuliers et plafonner la surface qu'une personne	Une banque foncière est un « organisme créé en vue d'acquérir des terres ou des exploitations mises en vente, qui sont destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel »[113]. Elle peut s'accompagner d'un droit de préemption, permettant à la collectivité d'acquérir en priorité des terres qui auraient autrement été allouées selon les « lois » du marché. Une telle banque est en voie d'être mise en place en Wallonie et existe déjà en France (la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural – SAFER). Cette banque peut se charger de favoriser l'installation de « jeunes » et nouveaux agriculteurs ayant un projet s'inscrivant dans une optique de (re)localisation en instaurant notamment une système d'appel d'offre et/ou en limitant la reprise de surfaces agricoles aux propriétaires étant déjà propriétaires de X ares/hectares de terre	Foncier	Politique citoyens	Le projet Wallon évoqué par le Ministre de l'Agriculture: http://www.vanessamatz.be/documents/Dons-alimentaire-L-Echo.pdf

[111] http://entraide.be/IMG/pdf/11._la_relocalisation_a11_def.pdf
[112] http://www.saveursparisidf.com/site-grand-public/actualites/manger-local-en-ile-de-france-cest-possible/
[113] http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr/request&view=pt&termuri=http://eurovoc.europa.eu/233595&language=fr

physique ou morale peut acquérir	(en fonction des spécificités locales). Passer par une banque n'est pas la seule alternative. Les collectivités locales peuvent faire ce choix indépendamment de toute politique régionale ou nationale. Le plan de descente énergétique de Totnes propose ainsi que des terres dont une collectivité est le propriétaire soient mises à disposition de 5 personnes (ou plus), dans un périmètre de 5 km de leur lieux de vie et pour une durée de 5 ans afin qu'ils puissent y cultiver. Une banque foncière n'est pas non plus la panacée. Une réforme agraire (voir plus haut) peut également avoir des résultats similaires.			"Totnes : transition in action : a timeline to 2030" http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/
Revoir traités d'investissement et les accords de libre-échange	Lorsque des accords de libre échange sont passés entre l'Europe et ses "partenaires", une clause précise que les achats publics ne peuvent favoriser les fournisseurs présents sur leur territoire, et doivent donc d'ouvrir ceux-ci à la concurrence internationale. Ce genre de clauses tend à limiter fortement la possibilité (tant pour l'Europe que pour l'Etat partenaire) la possibilité de se servir de cet outil ayant un réel potentiel de soutien à tout processus de relocalisation (voir la partie « fiscalité » du tableau. Les accords de libre échange et les traités d'investissement présentent également plusieurs freins à toute volonté d'instaurer une politique de (re)localisation. C'est ce qui est mis en avant dans plusieurs collaboration auxquelles Entraide & Fraternité a participé (voir : « Le droit à l'alimentation bafoué par l'exploitation des ressources naturelles » et « Ruées vers les terres : Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ? »). Il y est recommandé de réaliser une étude d'impact – préalablement à leur signature – sur les droits humains basée sur les Principes directeurs proposés par le Rapporteur Spécial sur le Droit à l'alimentation Olivier De Schutter. L'introduction de clauses sociales et environnementales accompagnées de mesures suspensives en cas de non respect aux Accords y est également cautionnée. Des conditions minimum pour la ratification de futurs traités d'investissement y sont également proposées[114]. Ces conditions incluent notamment : • L'introduction, dans les objectifs des ABI, la promotion et la protection des	Gouvernance Relations internationales Commerce international Investissements	Politique	Achats publics, commerce international et politique commerciale européenne : http://ec.europa.eu/trade/policy/accessing-markets/public-procurement/ « Le droit à l'alimentation bafoué par l'exploitation des ressources naturelles : quelles responsabilités du secteur privé ? » http://www.fian.be/IMG/pdf/salon_valeriane_2012_recommandations_full_version2.pdf « New Trade Agreement with EU Could Crush Canadian Farmers » http://www.nfu.ca/issues/canada-eu-comprehensive-economic-and-trade-agreement « Ruées vers les terres : Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ?

[114] http://www.fian.be/IMG/pdf/salon_valeriane_2012_recommandations_full_version2.pdf

	investissements contribuant au développement durable, excluant ainsi les investissements purement spéculatifs et/ou vecteurs de travail indécent ou de destruction environnementale • La protection du droit des États à réguler dans l'intérêt général, notamment celui de développer une stratégie de souveraineté alimentaire • l'exclusion de la protection des investissements fonciers à grandes échelles • le renforcement des clauses sociales et environnementales, en y incluant des mécanismes de contrôle et de mise en œuvre contraignants • la suppression ou la réforme du système actuel d'arbitrage investisseurs-États, établissant la transparence des procédures et des informations, la possibilité de faire appel et la possibilité pour les communautés et citoyens affectés d'initier des arbitrages envers les investisseurs et de participer à tout arbitrage. Par ailleurs, toute entreprise étrangère ayant la volonté de s'implanter dans un pays en proie à des problèmes de sécurité alimentaire devrait respecter certaines conditions fixées au préalable par l'Etat. Les investissements par exemple ne doivent porter préjudice ni aux populations paysannes (déplacements, privation de terres et de ressources aquifères) ni à la sécurité alimentaire du pays (déforestation, transformations d'étendues arables dont la production était destinée auparavant au marché alimentaire local en terres dont la production est vouée à l'export ou à la production d'énergie, ...). Afin de vérifier le respect de ces conditions, des études d'impacts devraient être réalisées au préalable[115].			Les responsabilités belges dans les acquisitions de terre à l'étranger » : http://entraide.be/IMG/pdf/ruee_vers_les_terres_final.pdf « Principes directeurs applicables aux études de l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme » : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-59-Add5_en.pdf « appel pour un modèle alternatif d'investissements » (26/11/2011) http://cadtm.org/IMG/article_PDF/article_a7340.pdf
« formaliser » les marchés informels	Pour Caryn Abrahams, la « modernisation » des marchés « informels » ou « traditionnels » urbains présentent un réel potentiel de développement économique local – en renforçant l'entreprenariat local et la compétitivité des acteurs locaux – tout en augmentant la résilience du marché alimentaire. Caryn Abrahams met en avant le potentiel de développement des structures déjà existantes et leur potentiel par rapport à la tendance de « révolution des supermarchés » présentée souvent comme la seule évolution possible des systèmes alimentaires (supermarchés qui sont rarement le fruit d'entrepreneurs locaux et plus généralement aux mains d'étrangers, dont les	Gouvernance Infrastructure	Politique	"Transforming the region : supermarkets and the local food economy": http://afraf.oxfordjournals.org/content/109/434/115.abstract

[115] http://entraide.be/IMG/pdf/l_appat_du_grain2012vd.pdf

	bénéfices ne profitent pas nécessairement au développement du pays d'accueil et dont les normes et standards tendent à évincer les paysans de leur chaine d'approvisionnement, au profit de grosses exploitations et/ou d'aliments importés). Elle prend l'exemple de Lusaka, capitale de la Zambie, dans laquelle plusieurs vagues, ont permis d'effectuer cette transition à travers le temps. Dans la pratique cela s'est traduit par la construction de marchés « publics » dans lesquels des centaines d'échoppes pouvaient prendre place. L'un d'eux est considéré comme « ultra-moderne » : Marché couvert, stands pouvant être fermés par des cadenas, accès à une source d'eau à l'intérieur du bâtiment ont concouru à la « modernisation » et à la formalisation des marchés. Par la suite, une gare des bus fut créée à proximité de la zone commerçante afin de faciliter et d'encourager le commerce. Depuis 1997, le marché est géré par une entreprise privé, dans lequel la municipalité détient une partie des parts. Une partie du profit généré par l'exploitation de l'infrastructure lui est ainsi rétrocédée, participant ainsi à accroitre sa marge d'action budgétaire. Plus récemment, une législation concernant l'administration du marché, permettant aux consommateurs, commerçants, agents municipaux et autres de prendre part au conseil d'administration en charge de la gestion du marché, a été mise en place, leur permettant d'être au centre des décisions pouvant avoir un impact sur eux. Par la suite, l'installation d'infrastructures/de facilités de stockage réfrigérées et l'aménagement d'autres « centres commerciaux » selon des modalités similaires est envisagée.			
Mettre en œuvre les directives volontaires du	Officiellement adoptées par 125 pays durant la 38ème session du Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale[116] (CSA – mai 2012), ces directives « ont pour objectif d'améliorer la gouvernance de la tenure des terres, des pêches et des forêts en proposant une série de directives – à utiliser comme « boite-à-outils »			"Améliorer l'accès au foncier en Belgique et à l'étranger : mettre en œuvre les directives volontaires du CSA pour une gouvernance foncière responsable":

[116] Pour en savoir plus sur cet organe des Nations-Unies : F. DELVAUX, *le CSA : une réforme, de nouveaux outils, de nouveaux enjeux* (2012) disponible sur http://entraide.be/IMG/pdf/csa_.pdf

Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale pour une gouvernance foncière responsable	– souples – car adaptables aux différents contextes nationaux – et ancrées dans une perspective de droits de l'homme »[117]. « Dans une certaine mesure, les Directives peuvent être systématiquement interprétées comme une application et une clarification des obligations de droits humains dans le contexte spécifique des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts »[118]. En Belgique, pour ne prendre qu'un exemple, la mise en œuvre de telles directives pourrait se traduire par le couplage « de l'attribution (de l'usage de la propriété) de terres publiques au respect de critères sociaux et environnementaux (p. ex. des critères qui favorisent le taux d'emplois par hectares, la production locale ou des approches agroécologiques) »[119].	Gouvernance Foncier	Politique Société civile	http://www.fian.be/IMG/pdf/dv_fr.pdf « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers » http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf "guidelines to secure peolpes' access to land : the potentials and challenges of implementation": http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/voluntaryguidelines.pdf
Évaluer la cohérence des politiques agricoles et alimentaires à la lumière du « cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition »	Le « cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition » (GSF) « constitue un document ayant fait l'objet d'un consensus intergouvernemental a l'échelle mondiale concernant des questions relatives a la sécurité alimentaire et a la nutrition »[120]. Comme son introduction l'indique, « le principal intérêt de ce document est d'offrir un cadre général et un document de référence unique contenant des conseils pratiques pour les recommandations essentielles concernant les stratégies, les politiques et les interventions de sécurité alimentaire et de nutrition »[121]. Ce document peut être utile pour le suivi et l'évaluation de la cohérence de politiques nationales au regard de son contenu étant donné que celui-ci « met l'accent sur la cohérence des politiques concernant des secteurs qui ont une incidence directe ou indirecte sur la sécurité alimentaire et la nutrition, tels que le commerce,	Gouvernance	Politique Société civile	« le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition : manuel à l'intention des mouvements sociaux et des organisations de la société civile » http://cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid=195&id=373_bd65e6003b7dfa51d12025270f9f0a6b&lang=en&task=download&view=item Global Strategic Framework for food security and nutrition : http://www.fao.org/docrep/meeting/026/ME498E.pdf

[117] http://entraide.be/IMG/pdf/csa_.pdf
[118] F. KROFF, S. PARMENTIER, C. GUFFENS, "améliorer l'accès au foncier en Belgique et à l'étranger : mettre en œuvre les directives volontaires du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale pour une gouvernance foncière responsable" FIAN et OXFAM-SOLIDARITÉ (JANVIER 2013)
[119] Ibidem.
[120] http://cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid=195&id=373_bd65e6003b7dfa51d12025270f9f0a6b&lang=en&task=download&view=item
[121] http://www.fao.org/docrep/meeting/026/ME498f.pdf

	l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles, l'économie ou l'investissement »[122].			
Mettre en œuvre le droit à une alimentation adéquate	Selon le rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation, ce dernier est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur »[123]. Le « cadre stratégique mondial » propose sept étapes pour sa mise en œuvre par les Etats[124] : 1. Déterminer quelles sont les personnes en situation d'insécurité alimentaire, où elles vivent et pourquoi elles ont faim (…) analyser les causes profondes de leur insécurité alimentaire 2. Procéder, en consultation avec les principales parties prenantes, à une évaluation attentive des politiques, institutions, législations, programmes et allocations budgétaires existants 3. Sur la base de cette évaluation, adopter une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de nutrition fondée sur les droits de l'homme qui servira de feuille de route pour une action coordonnée des pouvoirs publics en vue de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. 4. Définir les rôles et responsabilités des institutions publiques concernées à tous les niveaux, afin d'assurer la transparence, la reddition des comptes et une coordination efficace et, si nécessaire, établir, réformer ou améliorer l'organisation et la structure de ces institutions publiques. 5. Envisager la transposition du droit à l'alimentation dans la législation nationale, (…) afin d'établir une norme contraignante à long terme pour les pouvoirs publics et les parties prenantes. 6. Mesurer les accomplissements au regard des objectifs fixés, combler les éventuelles lacunes et améliorer constamment l'action des pouvoirs publics.	Gouvernance Droit à l'alimentation Planification	Politique Société civile	« le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition : un outil en vue de promouvoir et défendre le droit des peuples à une alimentation adéquate » http://cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid=195&id=373_bd65e6003b7dfa51d12025270f9f0a6b&lang=en&task=download&view=item Global Strategic Framework for food security and nutrition : http://www.fao.org/docrep/meeting/026/ME498E.pdf Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/009/y9825f/y9825f.pdf

[122] http://cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid=195&id=373_bd65e6003b7dfa51d12025270f9f0a6b&lang=en&task=download&view=item
[123] http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation
[124] http://cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid=195&id=373_bd65e6003b7dfa51d12025270f9f0a6b&lang=en&task=download&view=item

	7. Mettre en place des mécanismes de reddition de comptes et de recours, judiciaires, extrajudiciaires ou administratifs, pour permettre aux détenteurs de droits d'engager la responsabilité des pouvoirs publics			
Mettre en œuvre la « cohérence des politiques pour le développement »	La cohérence des politiques pour le développement (CPD) est un « processus visant à assurer que les objectifs et les résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement. Dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe où la poursuite des objectifs de développement est de plus en plus mise à mal par d'autres intérêts, la CPD s'est imposée comme un enjeu fondamental (…) Au niveau européen, la CPD est inscrite dans le Traité de Lisbonne (art. 208) et plusieurs mécanismes ont été mis en place pour permettre sa mise en œuvre »[125].	Gouvernance Cohérence	Politique	« Recommandations pour une cohérence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation » : http://pfsa.be/IMG/pdf_JMA2013_RecommandationsCCFCTH_FR2.pdf « La cohérence des politiques pour le développement : du concept au mécanisme » : http://www.cncd.be/IMG/pdf/OZ-120416-LaCoherencePolitiquePourLeDeveloppement.pdf

[125] http://pfsa.be/IMG/pdf_JMA2013_RecommandationsCCFCTH_FR2.pdf

Des leviers fiscaux et financiers accompagnant de nouvelles dépenses

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Slow Money, épargne solidaire, « crowdfunding », tontine, fonds rotatifs, …	<u>Exemple Nord : la coopérative du mouvement « Terre-en-vue »</u> Cette coopérative récolte l'épargne de personnes désireuses d'y placer une partie de leur argent et l'utilise pour financer l'achat de terres agricoles – afin de les libérer de la spéculation foncière – qui seront ensuite remises à un ou des agriculteurs et/ou coopératives s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et de vente directe. <u>Exemple Nord : Slow Money</u> Instauration d'un mécanisme permettant a des citoyens de placer de petites quantités d'argent pour alimenter un fonds collectif qui investit dans l'entreprenariat agricole local (production, transformation, commercialisation). Les profits engrangés suite aux investissements effectués peuvent être réintroduits dans le circuit, en étant à nouveau alloués à d'autres petites et moyennes entreprises et producteurs de l'agroalimentaire. <u>Au Sud : l'exemple d'un partenaire d'Entraide & Fraternité</u> « DAKA est une association de cultivateurs burundais créée en 2000 soutenue par l'OAP depuis 2002/2003. Lors de la première année, l'association a reçu des engrais de même que deux vaches. Les engrais sont utilisés la première année, le temps que les vaches soient en mesure de fournir la fumure organique nécessaire. Une tournante de ces vaches chez chacun des membres est organisée afin que chacun puisse constituer du fumier. Le remboursement se fait en nature (pour une vache donnée, le bénéficiaire rend le veau à la mise-bas). En principe, après une année, les agriculteurs sont autonomes. Les veaux que la vache met au monde sont ensuite répartis entre les différents agriculteurs afin qu'à terme, chacun puisse produire sa fumure organique de manière autonome. L'utilisation d'intrants chimiques ne se fait par la suite que de manière épisodique et dans certaines situations précises »[126].	Financement Épargne Investissement	Société civile citoyens	Slow Money : http://www.slowmoney.org http://www.gatheround.org/ http://www.soiltrust.org/ Terre-en-vue : http://www.terre-en-vue.be/ Terre de Liens : http://terredeliens.org/ « L'argent solidaire : épargner aussi pour les autres ? » : http://www.banquepalmas.fr/IMG/pdf/Lille_Atelier_JM.pdf

[126] http://www.entraide.be/IMG/pdf/l_appat_du_grain2012vd.pdf page 33

Monnaies locales, complémentaires, alternatives	En diversifiant les monnaies en circulation, l'idée est de recréer de véritables écosystèmes monétaires. L'objectif est à la fois d'augmenter la résilience de l'économie locale (et de ce fait, de l'économie globale) tout en favorisant la circulation des richesses au sein d'une communauté et/ou d'un territoire dans lequel elles ont été produites. Elles peuvent également permettre d'orienter la production et la consommation, en ne s'appliquant, par exemple, qu'aux commerces, producteurs et entreprises offrant un certain pourcentage de produits locaux ou dont l'ancrage local est avéré ou dont les pratiques sont jugées socialement et environnementalement responsables. L'introduction de monnaies complémentaires peut s'envisager à différents niveaux de pouvoirs : local, régional, national ainsi qu'au niveau d'une organisation régionale. Différents types de monnaies peuvent co-exister : monnaie régionale (comme l'Euro), monnaie nationale, monnaie locale (équivalente aux monnaies nationales en terme de « pouvoir d'achat »), systèmes d'échanges locaux (dans lesquels la monnaie d'échange est le temps : échanges de services et/ou de savoirs), monnaie complémentaire interentreprises (comme le WIR en Suisse), …	Monnaie complémentaire alternative	Politique Société civile Citoyens Entreprises Producteurs	« Monnaies locales, quand l'Euro ne suffit plus » : http://www.vivre-ensemble.be/?Monnaies-locales-quand-l-euro-ne « Money and sustainability : the missing link » (Club of Rome) : http://www.money-sustainability.net/ « Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens » http://issuu.com/thibautrfa/docs/guidemonnaiescompl Guide de mise en œuvre d'une monnaie complémentaire locale : http://base.socioeco.org/docs/guide_de_mise_en_oeuvre_d_une_monnaie_compl--mentaire_2.pdf Financer le développement urbain endogène en Amérique Latine : http://www.fmdv.net/fileadmin/user_upload/documents/Rapport_FMDV_Global_FR_FINALE.pdf « Les monnaies complémentaires, un levier pour le développement de l'Afrique ? » : http://rilamandela.files.wordpress.com/2009/10/les-monnaies-complementaires_-un-levier-pour-le-developpement-de-lafrique_.pdf
	« une banque communautaire peut être définie comme : une pratique de finances solidaires d'appui aux économies populaires situées en territoire à faible indice de développement humain. Structurées à partir de dynamiques associatives locales, les banques communautaires de développement s'appuient sur une série d'outils pour générer et augmenter les revenus du territoire. Ainsi, s'articulent quatre axes centraux d'action dans son processus			« Banques communautaires :

Introduire des banques communautaires	d'intervention : fonds de crédit solidaire, monnaie sociale circulante, foires de producteurs locaux et formation en économie solidaire »[127]. L'exemple de la « Banca Palmas » : « Alliant un système traditionnel de microcrédit à la production (taux d'intérêts évolutifs et solidaires) à l'exercice d'un microcrédit à la consommation (sans taux d'intérêt) basé sur la gestion et la diffusion d'une monnaie locale - le « Palmas » - ne circulant que dans le quartier et indexée à parité sur le réal, la Banque Palmas fédère autour de ses activités financières [divers] programmes »[128] : création d'emploi, services financiers adaptés aux communautés (micro-assurance vie, microcrédit, …), développement de coopératives locales, renforcement des producteurs et des entreprises locales. Par ailleurs, « les administrations publiques présentes dans le quartier et certaines entreprises peuvent régler une partie (5 à 20 %) des salaires de leurs employés, issus du quartier, en Palmas, participant ainsi à renforcer la vitesse de circulation de la monnaie locale »[129]. Quant à l'Institut Palmas, à l'origine de ce projet, il « fédère aujourd'hui un réseau de 110 banques communautaires réparties dans tout le Brésil et constituées sur le modèle de la Banque Palmas (mais en toute autonomie) »[130].	Banque	Société civile Entrepreneur	une chance pour les communautés rurales agricoles d'Afrique » : http://www.rural21.com/francais/regardons-de-plus-pres/detail/article/banques-communautaires-une-chance-pour-les-communautes-rurales-agricoles-dafrique-0000338/ Les sites de l'Institut Palmas : http://www.monnaiesendebat.org/ http://www.banquepalmas.fr/
Mettre en place des fonds a taux avantageux accessibles aux producteurs, entrepreneurs et coopératives pour des aménagements, l'installation	Micro-entrepreneur, producteur de vin fabriqué à partir de Canne-à-sucre dans le Sud-Kivu (RDC), Louis Karhebwa Cirhabalwa propose que l'Etat – ou ses institutions – mette en place et gère des crédits « qui, tout en respectant certains critères de rentabilité, pourraient intervenir auprès des groupements d'agriculteurs afin de leur fournir des prêts aux taux de remboursements quasi nuls. Comme l'indique le responsable de Vin-Casse, Il n'y a pas que les « mécanismes de marchés » comme option envisageable. Ces prêts pourraient par exemple se faire par la mise en place d'un budget de base alloué dans un premier temps à une sélection de projets et qui, au fur et à mesure des remboursements, serait alloué à de nouvelles initiatives (un fonds rotatif	Investissement Financement	Politique Banques	« L'appât du grain : l'agrobusiness, quels enjeux pour l'agriculture paysanne ? » http://www.entraide.be/IMG/pdf/l_appat_du_grain2012vd.pdf

[127] http://new.lucpire.eu/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-C.-MEYER.pdf
[128] http://new.lucpire.eu/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-C.-MEYER.pdf
[129] http://new.lucpire.eu/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-C.-MEYER.pdf
[130] http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-et/assises-du-developpement-et-de-la/les-cinq-grands-chantiers/innovations-technologiques-et/contributions/article/banques-communautaires-de

d'infrastructure liée à la vente directe ou à la transformation, …	étatique en quelque sorte). L'accès à ces crédits devrait être égal pour les hommes et les femmes »[131]. Si l'Etat ne veut ou ne peut s'impliquer dans l'attribution de fonds de façon directe, il peut allouer une ou des lignes de crédits spécifiques à des établissements banquiers (ou a des organisations « faisant office ») en confiant à celle-ci le soin d'utiliser l'argent aux fins que l'Etat aura définit.			
Restauration collective - marchés publics, appels d'offres	Les achats publics (33 milliards par an en Belgique[132], tous secteurs confondus, et en moyenne, 15 à 30 pourcent du PIB d'un pays) sont des outils idéaux pour supporter un processus de (re)localisation. Introduire une clause environnementale et/ou sociale dans les appels d'offres d'institutions publiques (hôpitaux, institutions politiques, administration, écoles, prisons, …) afin de favoriser l'alimentation locale est donc une solution à étudier de près. Rien qu'au niveau environnemental, une étude européenne menée entre 2001 et 2003 établi par exemple « que si les cantines publiques se fournissaient en aliments biologiques (céréales, viande et lait), les dégâts infligés aux eaux et aux sols européens seraient réduits dans une mesure équivalente à la pollution causée par une population de 3.500.000 habitants ; la même action compenserait les émissions de CO2 de près de 600 000 habitants »[133]. Les achats publics représentent donc une belle opportunité, tant en terme de développement de l'économie locale et de soutien à un processus de (re)localisation qu'en termes d'emplois et de protection de l'environnement.	Achats publics	Politique	« sustainable public procurement implementation guidelines » : http://www.unep.fr/scp/procurement/docsres/ProjectInfo/UNEPImplementationGuidelines.pdf « Renforcement des capacités en matière d'achats publics durables » : http://www.unep.fr/scp/procurement/docsres/ProjectInfo/ProjectBrochurefr.pdf « Revaluing public sector food procurement in Europe : an action plan for sustainability » : http://www.foodlinkscommunity.net/fileadmin/documents_organicresearch/foodlinks/publications/Foodlinks_report_low.pdf « Guide technique pour la rédaction de clauses « alimentation durable » dans les marchés publics relatifs à la fourniture de services de restauration collective » : http://www.restaurationcollectivedurable.be/pdf/fr/123-42-Guide_techniqueBioiForum___logos_bio.pdf

[131] http://www.entraide.be/IMG/pdf/l_appat_du_grain2012vd.pdf page 38
[132] http://www.iewonline.be/IMG/pdf/cahier-2-choisir-une-alimentation-durable-ou-ecologique.pdf
[133] http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/DDetVilles_CircuitsCourtsAlimentaires.pdf et http://www.sustainable-procurement.org/about-us/past-projects/relief/

Taxer la « malbouffe » / s'attaquer à la malbouffe	Taxe visant à modifier le comportement des consommateurs et des producteurs) pouvant servir de financement une partie du budget de la santé. Une telle taxe a déjà été introduite au Danemark (taxe sur les graisses saturées), en Hongrie (taxe sur les sodas, les boissons énergisantes, les biscuits et les gâteaux) et en France (taxe supplémentaire sur les boissons gazeuses sucrées). Un rapport du British Medical Journal et une étude publiée par l'OCDE indiquent que les sommes importantes dégagées par de telles taxes pourraient être utilisées pour subventionner le prix des fruits et des légumes et financer des campagnes de prévention[134]. Partant du constat que « nos systèmes alimentaires rendent les gens malades », De Schutter préconise de s'attaquer aux « problèmes systémiques qui génèrent la mauvaise nutrition » en lieu et place de « continuer à prescrire des remèdes médicaux »[135]. Il propose alors de : • « taxer les produits préjudiciables à la santé ; • réglementer les aliments riches en graisses saturées, en sel et en sucre ; • mettre un frein à la publicité pour la malbouffe ; • réviser les subventions agricoles peu judicieuses qui rendent certains ingrédients moins chers que d'autres ; • soutenir la production alimentaire locale pour que les consommateurs aient accès à des aliments sains, frais et nutritifs »[136]. « Nous ne devrions pas nous contenter de mettre nos espoirs dans la médicalisation de nos régimes alimentaires avec des produits enrichis, ou dans les avertissements sanitaires pour changer les choix des consommateurs. Nous avons besoin de stratégies de nutrition ambitieuses et ciblées pour protéger le droit à une alimentation adéquate, et ces stratégies ne fonctionneront que si les systèmes alimentaires qui les sous-tendent sont redressés » conclu le Rapporteur spécial.	Taxe Nutrition Santé Publique	Politique	« Taxer la malbouffe, l'idée fait son chemin en Europe » : http://fr.myeurop.info/2012/06/20/taxer-la-malbouffe-l-idee-fait-son-chemin-en-europe-5595 Obesity update 2012 (OCDE) : http://www.oecd.org/health/health-systems/49716427.pdf « Cinq façons de s'attaquer aux régimes alimentaires désastreux » (Olivier De Schutter) : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20120306_nutrition_fr.pdf

[134] http://fr.myeurop.info/2012/06/20/taxer-la-malbouffe-l-idee-fait-son-chemin-en-europe-5595
[135] http://www.srfood.org/images/stories/pdf/press_releases/20120306_obesity_fr.pdf
[136] http://www.srfood.org/images/stories/pdf/press_releases/20120306_obesity_fr.pdf

Avantage fiscal pour la vente de produits locaux	Donner un avantage fiscal aux vendeurs indépendants qui offriraient une partie de leur espace commercial à la vente de produits locaux ou à la vente directe par certains producteurs de leurs produits. « Friends Of the Earth » souligne que seuls les indépendants devraient pouvoir bénéficier de ce genre d'avantages. Si les chaines de supermarchés étaient éligibles, il est probable que cela ait un impact négatif sur les vendeurs indépendants. Cet engagement peut aller de pair avec un engagement proactif des autorités à discipliner la domination des supermarchés et des firmes agroindustrielles étrangères, en cherchant à les convaincre de s'approvisionner localement afin de protéger et soutenir l'économie domestique – tout en restant ouvert aux investissements étrangers[137].	Avantage fiscal Distribution	politique	« Local food, future directions » http://www.foe.co.uk/resource/reports/local_food_directions.pdf
Protection sociale/fond mondial pour la protection sociale	« La protection sociale est un ensemble de mécanismes institutionnels visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité grâce à l'assistance sociale, l'assurance sociale et l'intégration sociale »[138]. Selon Olivier De Schutter, « la protection sociale est essentielle pour la réalisation du droit à l'alimentation. Elle contribue non seulement à garantir le droit de chacun à une alimentation adéquate, mais elle vise aussi à rendre les personnes pauvres moins vulnérables, et à garantir la stabilité et les ressources nécessaires pour développer des capabilités et faire des choix pour leur avenir »[139]. Tout comme l'alimentation, l'accès à la protection sociale est un droit de l'Homme. Pourtant, « à l'échelle mondiale, 80% des familles n'ont droit à aucune forme de protection sociale »[140]. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau du Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) montre que l'instauration, le développement ou le maintien d'une protection sociale est de nature à renforcer la sécurité alimentaire. Le groupe d'experts fait référence à un large éventail de mesures de protections sociales : « La production alimentaire des petits agriculteurs peut être stimulée par des subventions aux intrants, tandis que les mauvaises récoltes et les pertes de bétail peuvent faire l'objet d'un dédommagement par le jeu d'un système d'assurance agricole. Le chômage,	Protection sociale Gouvernance internationale	Politique	« la protection sociale pour la sécurité alimentaire » : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Rapport-4-La_protection_sociale-Juin_2012.pdf « Vers un fond mondial pour la protection sociale » : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-

[137] Caryn Abrahams, Transforming the region : supermarkets and the local food economy (2009)
[138] http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Rapport-4-La_protection_sociale-Juin_2012.pdf
[139] http://www.srfood.org/fr/protection-sociale-5
[140] http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/260613/vers-un-fonds-mondial-pour-la-protection-sociale-par-olivier-de-schutter

	total ou partiel, peut être atténué, au moins temporairement, grâce à des programmes de travaux publics. Les problèmes d'accès aux marchés des produits alimentaires peuvent être traités sous l'angle de la demande (stabilisation des prix alimentaires, soutien des prix) ou de l'offre (gestion de réserves de céréales). L'accès à la nourriture, lorsqu'il est insuffisant, peut être facilité directement par des transferts de denrées alimentaires (alimentation complémentaire, alimentation scolaire) ou d'espèces (assortis ou non de conditions) »[141]. Reconnaissant la difficulté à laquelle certains Etats doivent faire face pour mettre en place de tels systèmes, Olivier De Schutter et la Rapporteur spéciale des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ont proposé la mise en place d'un Fonds mondial pour la protection sociale. Il s'agit de mettre en place « un mécanisme permettant aux pays pauvres qui souhaitent mettre sur pied un socle de protection sociale de recevoir un appui financier de la communauté internationale à cette fin »[142]. « Le Fonds comprendrait en outre un volet de « réassurance », ouvrant aux pays pauvres la possibilité de s'assurer contre le risque de n'être plus en mesure – par leurs ressources propres, à la suite de certains chocs, même avec le soutien de la communauté internationale – de financer l'augmentation de la demande de protection sociale »[143].			projet/article/260613/vers-un-fonds-mondial-pour-la-protection-sociale-par-olivier-de-schutter « Une sécu partout et pour tous » : http://www.lalibre.be/actu/planete/une-secu-pour-tous-et-partout-51b8f253e4b0de6db9c833e7 Droit à l'alimentation et protection sociale : http://www.srfood.org/fr/protection-sociale-5
Réserves et magasins de céréales/stocks	« la fluctuation des prix affecte les producteurs comme les consommateurs, notamment lorsque les prix augmentent durant la saison de la faim. Les mesures de stabilisation des prix, en particulier via la constitution de réserves comme les banques de céréales, peuvent aider à contrer ce phénomène ». La constitution de stocks peut nécessiter d'investir dans la mise en place d'infrastructures adéquates (voir la partie infrastructures).	Stocks Protection sociale Stabilisation des prix	Politique	« Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables » : http://www.europafrica.info/file_download/87/AgriculteursFamiliauxSystAlimentDurables_europAfrique_FR_web.pdf
Taxer les intrants pétro-chimiques	Une augmentation progressives des taxes sur ces intrants pourrait aller de pair avec l'apport d'un réel soutien (financier et technique) aux producteurs afin d'utiliser de nouvelles techniques agroécologiques. On peut imaginer que ces	Taxe	Politique	

[141] http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Rapport-4-La_protection_sociale-Juin_2012.pdf
[142] http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/260613/vers-un-fonds-mondial-pour-la-protection-sociale-par-olivier-de-schutter
[143] http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/260613/vers-un-fonds-mondial-pour-la-protection-sociale-par-olivier-de-schutter

	aides courent sur 3 à 5 ans (le temps d'une conversion) et qu'après cette échéance, ceux voulant toujours utiliser une grande quantité d'intrants chimiques paient le prix fort.			
Taxe sur le fuel d'aviation	Introduire une taxe sur le fuel d'aviation afin d'internaliser une partie du coût de l'import de nourriture par avion.	Taxe		« Local food, future directions » : http://www.foe.co.uk/resource/reports/local_food_directions.pdf
Augmenter l'offre de financements	Lancer un programme de bourses pour promouvoir la création de nouvelles entreprises de transformation en vue de donner de la valeur ajoutée aux productions locales.	Investissement Financement	Politique Banques locales	"Totnes : transition in action : a timeline to 2030": http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/
Réaliser un audit de la dette publique	« L'audit consiste à analyser chaque emprunt, à déterminer dans quelles circonstances il a été contracté, comment les fonds ont été utilisés, quels ont été les résultats obtenus et qui en a profité. En ce sens, l'audit permet de délimiter les responsabilités et, en cas de dette illégale, il ouvre la voie à la demande de réparations, tant des organes étatiques internes qui ont agi en dehors de leurs compétences qu'aux créanciers qui ont agi en connaissance de cause. Et enfin, l'audit permet de déceler quelle dette est odieuse ou nulle »[144]. Cet exercice permet de distinguer différents types de dette : la dette odieuse, la dette illégitime – qui doivent être annulées – et la dette légitime, la seule dette servant l'intérêt général, celle que la population et leurs gouvernements doivent réellement payer. Selon le droit international, trois conditions se dégagent pour qualifier une dette d'odieuse[145] : 1. elle a été contractée par un régime despotique, dictatorial, en vue de consolider son pouvoir. 2. elle a été contractée non dans l'intérêt du peuple, mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir. 3. les créanciers connaissaient (ou étaient en mesure de connaître) la destination odieuse des fonds prêtés.	Audit Dette publique	Politique Citoyens Société civile	« L'audit de la dette : un instrument dont les mouvements sociaux devraient se saisir » : http://cadtm.org/L-audit-de-la-dette-un-instrument « à qui profite la dette ? on veut savoir ! » : http://www.onveutsavoir.be/definitions.php

[144] http://cadtm.org/L-audit-de-la-dette-un-instrument
[145] http://www.onveutsavoir.be/definitions.php

Des infrastructures

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Développer des agro-industries rurales	Le terme « agro-industrie rurale » (AIR) définit « l'activité qui permet d'augmenter et de retenir dans les zones rurales la valeur ajoutée de la production des économies paysannes locales, grâce à la réalisation d'activités d'opération « post-récolte » comme la sélection, le nettoyage, la classification, le stockage, la conservation, la transformation, le conditionnement, le transport et la commercialisation sur des produits provenant d'exploitations agro-sylvo-pastorales. Ces activités [doivent] être cohérentes avec le caractère paysan des exploitations pour ce qui est de la taille, de l'échelle de production, de l'investissement et de la rentabilité, contribuer à l'amélioration des modèles d'alimentation et de nutrition, et conduire au renforcement des économies paysannes et de leurs organisations, ainsi que des économies nationales (Boucher, 1989)»[146]. Le développement de ces agro-industries nécessite des infrastructures (moulins, unités de concassage, abattoirs mobiles et fixes, boucheries, laiteries, séchoirs solaire (« sun-dryer »), fours solaire, unités de transformation, presseurs à huiles, unités de conditionnement, filage et transformation de laine, dépôts, …) dont le financement n'est souvent pas à la portée des producteurs. On peut imaginer que certaines de ces infrastructures soient financées par un outil de type « slow money », par la mise en coopérative de plusieurs producteurs, par une organisation de la société civile, … Le politique a également un rôle à jouer et peut soutenir ce genre d'investissements favorisant le développement local. La question du genre doit être au cœur du développement de ce type d'agro-industries rurales afin que ces dernières participent à l'empowerment des femmes tout en résorbant les inégalités éventuelles entre les différents sexes. En effet, certaines activités vouées traditionnellement aux femmes courent le	Investissement	Politique Société civile Citoyens Producteurs	« Fair and sustainable food systems : from vicious cycles to virtuous circles » : http://pubs.iied.org/pdfs/17133IIED.pdf « Agro-industrie rurale et lutte contre la pauvreté : les Systèmes Agroalimentaires Localisés contribuent-ils au renforcement des capabilités ? » http://afm.cirad.fr/documents/5_Agro_industries/CD_AFM/textes/528.pdf « L'agroindustrie rurale en Amérique Latine, dynamiques de changement et développement local » : http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-2988.html

[146] Agro-industrie rurale et lutte contre la pauvreté : les Systèmes Agroalimentaires Localisés contribuent-ils au renforcement des capabilités ? » par F. Boucher, A. Carimentrad, D. Requier-Desjardins (2003) publié dans le cadre du 3ème colloque sur l'Approche des Capacités (septembre 2003) : http://afm.cirad.fr/documents/5_Agro_industries/CD_AFM/textes/528.pdf

	risque d'être récupérées par les hommes dès le moment ou un produit deviendrait « commercial »[147]. Ces micro-entreprises peuvent et doivent donc aussi servir à intégrer les femmes rurales défavorisées et fournir des opportunités pour augmenter les revenus de la famille[148]. **Le CTV : un exemple d'agroindustrie rurale à Bukavu** [149] : Le « Centre de Transformation et de Vente » (CTV) issu du Comité Anti-Bwaki [un des partenaire d'Entraide & Fraternité au Sud-Kivu], sert de plateforme d'échanges entre des coopératives des différents produits transformés qu'elles commercialisent. Il s'occupe d'acheter une partie de la production des coopératives installées dans les différentes sous-provinces du Sud-Kivu. Les différents sur plus sont acheminés à Bukavu pour y être transformés puis revendus aux coopératives. L'idée est de permettre aux paysans de bénéficier des productions propres à d'autres zones géographiques. Un village situé sur des terres où la culture du mais est dominante peut donc bénéficier du riz produit dans un autre village basé sur des terres propices à cette culture. La production ainsi échangée entre les différentes coopératives représente 60 à 80% de la quantité transformée. Le reste est vendu sur le marché à Bukavu. L'objectif affiché est l'autonomie totale du centre qui sera alors géré par les coopératives qui se distribueront les bénéfices dégagés.			
Installer des « conserveries »	Cela consiste à installer des unités de transformation (mobiles et fixes) à proximité des lieux de marchés. Objectif : transformer les aliments « invendus » ou considérés comme « invendables » pour en faire des confitures, soupes, jus, … afin d'augmenter leur potentiel de conservation et réduire ainsi le gaspillage.	Transformation Conservation	Politique Entreperneur	Les Ekovores : http://www.lesekovores.com/
Lier les hall-relais (food hub) ruraux et urbains	Cette connexion (par rail ou voie fluviale) permettrait d'écouler les surplus alimentaires produits à la campagne dans les villes de la région.	Mobilité Transports Investissements	Politique	"Totnes : transition in action : a timeline to 2030" http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/

[147] Agro-industrie rurale et lutte contre la pauvreté : les Systèmes Agroalimentaires Localisés contribuent-ils au renforcement des capabilités ? » par F. Boucher, A. Carimentrad, D. Requier-Desjardins (2003) publié dans le cadre du 3ème colloque sur l'Approche des Capacités (septembre 2003)
[148] Evaluation of the Rural Agroindustry Development Programme (PRODAR) E. Weber, B. Bridier, R. Fiorentino (1997)
[149] Entraide & Fraternité : l'appât du grain pages 34 et 35. Un exemple supplémentaire – celui d'un producteur de vin de canne à sucre – se trouve également dans ces pages

Hall-relais (food hub) agricoles	Selon un décret Wallon, un hall relais agricole est un « immeuble destiné à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage par des agriculteurs ou par des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles »[150]. De tels halls permettent de promouvoir le développement local et de réduire les coûts des producteurs (en mutualisant les outils de production, en permettant de faire des économies d'échelles, en permettant l'échange de produits entre producteurs, …). Dans la pratique ces hall relais peuvent être temporaires (comme c'est le cas en Wallonie) ou permanents.	Transformation Distribution	Politique Producteurs Société civile	"An investigation into the workings of small scale food hubs" : http://www.ams.usda.gov/AMSv1.0/getfile?dDocName=STELPRDC5091493 "Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions d'octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition" : http://environnement.wallonie.be/legis/agriculture/aides/aide041.htm
Introduire des lombricompost collectifs et individuels	Des lombricompost d'immeubles ou de quartier pourraient être introduits. Les « résidus » récoltés peuvent être utilisés comme engrais dans les espaces verts urbains. Les excédents éventuels peuvent être redistribués aux agriculteurs présents en zone péri-urbaine ou zone rurale de proximité.	Intrants compost	Politique	« Guide du compostage et du lombricompostage » : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/guide_promotion_compostage_-_lombricompostage_2011_10_09.pdf

[150] http://agriculture.wallonie.be/BG/10HRAModalites.pdf

Des initiatives citoyennes et entrepreneuriales

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Des indications géographiques (IG) et Appellation d'Origine Protégée (AOP)	Les IG ont été reconnues en 1994 par l'OMC. Cela permet de mettre en place un cadre juridique pour protéger des produits traditionnels localisés. « à la différence d'autres démarches de qualité spécifique, (…) les producteurs maitrisent le contenu du cahier des charges » indique le CIRAD. L'OMC définit les IG comme suit : « Les indications géographiques sont des noms de lieux (ou aussi dans certains pays des mots associés à un lieu) utilisés pour identifier l'origine et la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques des produits (par exemple "Champagne", "Tequila" ou "Roquefort") ». Point de vue européen, « L'AOP désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté (Mozzarella di Bufala Campana). L'IGP indique le lien avec le territoire dans au moins un des stades de la production, de la transformation ou de l'élaboration (Turrón de Alicante). Dans le premier cas donc le lien avec le territoire est plus fort ». En Europe, la demande ne peut être introduite que par un groupement de producteurs ou de transformateurs (exceptionnellement par une personne physique ou morale). Dans un de ses dossiers, Transrural montre comment le cahier de charge d'une AOP pour un fromage peut favoriser l'approvisionnement local et avoir une réelle incidence sur le développement local: fixation d'un délai maximum de 72 heures et d'une distance maximale de 15km entre la collecte du lait et la transformation ; interdiction de fourrage fermenté ; choix d'une race de vache locale ; inscription de contraintes fortes sur la gestion des herbages et les durées des pâturages ; …	Cadre juridique Cahier de charges « label »	Producteurs Entrepreneur	« Des indications géographiques pour valoriser des produits locaux » : http://www.cirad.fr/content/download/7626/80734/version/1/file/2013-F05-Chabrol.pdf L'OMC et les IG : http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/gi_f.htm L'Europe et les IG: http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/businesses/intellectual_property/l66044_fr.htm Dossier Transrural sur « les premiers pas de l'agriculture vers la relocalisation de l'économie » http://www.transrural-initiatives.org/numero-351-370/dossier%20relocalisation%20359.pdf Guide pratique de l'UNIDO : http://www.unido.org/fileadmin/user_media/Services/PSD/Export_Consortia/ConsortiumsQualit%C3%A9.pdf
Plantes comestibles partagées	Donnerie : répertoire en ligne des plants de légumineuses produits en trop grand nombre par des particuliers et qui souhaitent partager leurs « excédents » avec d'autres personnes	Partage	citoyens	http://plantcatching.com/fr

Partage de jardins privés	Mise en relation de personnes possédant un jardin avec des jardiniers habitant à proximité et désirant installer un potager mais ne possédant pas de jardin. En échange, le jardin est entretenu et une partie de la récolte est offerte à la personne ayant mis son jardin à disposition. Cet outil peut être couplé à une politique visant à favoriser les contacts intergénérationnels et/ou à une politique visant à renforcer la sécurité des personnes âgées (ou du moins leur sentiment de sécurité) en facilitant l'accès à leurs jardins à des jeunes qui se chargeraient d'y cultiver.	Foncier Partage	Citoyens Politique	http://www.pretersonjardin.be http://www.landshare.net/ "Totnes : transition in action : a timeline to 2030" http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/
(super)marchés régionaux	Organisation dont les membres sont des producteurs et, éventuellement, des consommateurs. À la différence des marchés fermiers, ce sont les organisations qui s'occupent de la vente. Le producteur reçoit 90% (pourcentage variant selon les modèles) des gains générés par la vente de ses produits. Via une plateforme physique ou virtuelle.	Distribution Producteurs consommateurs	Producteurs Société civile citoyens	Exemples belges : http://www.agricovert.be/ http://www.topino.be/ http://www.lacooperativeardente.be/
Incroyables comestibles	« L'idée est simple : faire de la ville un immense jardin partagé**,** auquel tout le monde peut contribuer. Chacun est ainsi appelé à devenir un apprenti jardinier-citoyen, en plantant, cultivant et récoltant à sa guise les fruits du potager en libre-service »[151]. Ce projet vise à développer des espaces de production dans les lieux publics. Il a une visée éducative (les plants sont accompagnés de fiches explicatives) et communautaire. Les passants peuvent se servir des légumes récoltés. L'aménagement des parcs et espaces verts publics en espace de culture alimentaire (arbres fruitiers, arbres à noix, herbes aromatiques, …) peut également requérir une intervention politique. Ainsi à Bruxelles un « parc mangeable »[152] a temporairement été installé par l'administration régionale.	« Foncier » Éducation	Citoyens Politique	http://incredibleediblebelgium.wordpress.com/ http://www.incredible-edible.info/
Installer des jardins potagers sur les toits	Il s'agit de produire sur les surfaces planes de divers immeubles (il peut s'agir par exemple, d'installer des serres sur le toit d'une boulangerie afin de faire profiter les serres de l'évacuation de la chaleur des fours ou d'un supermarché produisant légumes sur son toit). Le politique peut également intervenir en ce sens en installant, partout ou c'est possible, des potagers sur les toits des institutions dont il a la « tutelle » (écoles, hôpitaux, institutions politiques, …). Cet outil peut être complémentaire à celui relatif à la restauration collective	Foncier	Entrepreneur Citoyens Politique	

[151] http://www.colibris-lemouvement.org/revolution/planter-ce-que-nous-mangeons/5-actions-pour-planter-ce-que-nous-mangeons/je-plante
[152] http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/news.aspx?id=37887&langtype=2060&site=pa

	(clause environnementale dans les appels d'offres afin de favoriser l'alimentation locale).			
Proposer aux maisons de repos à cultiver leurs espaces verts	Dans ce cas, les personnes âgées pourraient se charger de former et conseiller les employés de la maison de repos dans leurs tâches jardinières (voir y prendre part si elles en sont encore capables). La formation et l'accompagnement pourrait également être destiné aux jeunes d'une classe qui s'occuperaient de cultiver durant l'année scolaire. Cet outil peut être couplé à celui relatif à la restauration collective (clause environnementale dans les appels d'offres afin de favoriser l'alimentation locale) ainsi qu'à l'outil visant à introduire des potagers sur les toits de certains bâtiments.	Inter-générationnel Éducation	Politique Entreprises Citoyens	"Totnes : transition in action : a timeline to 2030" http://www.transitionbooks.net/transition-in-action-totnes-district-2030/
Créer des supermarchés dédiés aux produits locaux	Un tel magasin a déjà vu le jour en Belgique, à Naninne, ou pas moins de 400m^2 sont dédiés à la distribution de produits issus majoritairement du terroir (engagement à ce qu'au minimum 50% des produits proposés proviennent d'une distance inférieure à 50km).	Distribution	Entrepreneur Citoyens Producteurs	Exemples : http://d-ici.be/
Développer des comptoirs du terroir dans les grandes surfaces	Il s'agit de dédier une certaine surface commerciale aux produits (fruits, légumes, artisanat, …) provenant de 40 km à la ronde.	Distribution	Entrepreneur	http://www.lacapitale.be/764264/article/regions/brabant-wallon/actualite/2013-07-10/brabant-wallon-bientot-des-ilots-du-terroir-dans-vos-magasins

Education/Formation/Recherche

Outil	Description - exemples	Catégorie	Acteur	Sources – en savoir plus
Introduire et/ou décentraliser les bureaux et centres de formation agronomiques	L'objectif est de coller au plus près possible aux spécificités locales et de répondre adéquatement aux besoins des producteurs alimentaires. De tels lieux peuvent jouer un rôle multiple : guichet conseil/crédit, conseils techniques et formation continue, formation à différents modes de transformation, servir de relais aux échanges entre fermiers (visite de ferme pour échange de savoirs faire, semences, techniques), héberger des outils de transformation collectifs … Par ailleurs, les formateurs et agronomes devraient être encouragés à employer la langue locale (si tel devait être le cas).	Décentralisation Formation	Politique	« L'appât du grain : l'agrobusiness, quels enjeux pour l'agriculture paysanne ? » http://www.entraide.be/IMG/pdf/l_appat_du_grain2012vd.pdf
Lier développement de systèmes alimentaires locaux avec sensibilisation des consommateurs afin de créer une demande conséquente et importante	- Apprendre à cuisiner avec des produits locaux - Éducation scolaire : cours sur l'alimentation et apprentissage des bases du maraichage - Approvisionner les cantines en alimentation locale de saison - Apprendre comment composter, sécher, mettre en conserves et bocaux, et autres techniques de conservation des aliments - …	Programmes scolaires Campagne d'information Formation continue Éducation permanente	Politique Universités Société Civile	
Multiplier les formations permettant de diversifier les revenus des producteurs ainsi que l'économie locale	- Formation au lancement d'une entreprise et au marketing pour les agriculteurs voulant se lancer dans la transformation et la vente directe - Formation à la valorisation des produits bruts (produire du fromage, du yaourt, du pain, des préparations à base de viande, …) - Formation des agriculteurs à la production d'engrais verts et aux techniques agroécologiques - Support (conseil, accompagnement, expertise, formation) pour les producteurs, les entrepreneurs et les community food groups - …	Formation continue	Politique Universités Société civile	

Développer des moyens de financements innovants afin de développer et promouvoir les connaissances nécessaires à la relocalisation	- Développer des fonds pour des formations des producteurs afin de les aider à développer des compétences en business et marketing - Proposer des incitants pour les jeunes voulant se former à l'agriculture ou l'horticulture biologique afin que les compétences nécessaires au développement d'économies alimentaires localisées - Développer des systèmes de visites entre pairs, des visites de projets ainsi que des systèmes de monitorat entre fermiers (ou entre acteurs impliqués dans le développement de systèmes alimentaires locaux) afin de permettre aux producteurs d'échanger leurs compétences et leurs expériences.	Financement Education	Politique	« Local food, future directions » http://www.foe.co.uk/resource/reports/local_food_directions.pdf
Approfondir les connaissances nécessaires au développement de systèmes alimentaires locaux	- Recherche sur la capacité des systèmes alimentaires à répondre à la demande - Recherche sur le potentiel d'emploi, les freins, les perspectives quant à diverses politiques favorables au développement de systèmes alimentaires locaux - Recherche sur le développement des systèmes alimentaires locaux : quels sont les besoins des producteurs, ceux des communautés locales, ceux de la distribution et de la transformation ? - Recherche sur l'impact économique de l'alimentation locale	Recherche	Universités Politique Société civile	
Axer les recherches sur l'augmentation de la résilience des systèmes alimentaires	Protéger, de réhabiliter et de développer les semences et les races de bétail paysannes, ainsi que les espèces aquatiques adaptées localement afin de développer des systèmes alimentaires plus résilients aux chocs, y compris au changement climatique. Ces semences et ces races de bétail devraient être améliorées en mettant en place des systèmes de recherche participative et par la conservation à la ferme, et non en recourant aux OGM dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et le système alimentaire. Les législations et les politiques en matière de prévention des risques biotechnologiques devraient protéger la production d'aliments qui est écologique et riche en biodiversité, ainsi que l'approvisionnement en aliments sains, garantis par les agriculteurs familiaux, dans le respect du principe de précaution.	Recherche	Universités Producteurs Société civile	« Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables » : http://www.europafrica.info/file_download/87/AgriculteursFamiliauxSystAlimentDurables_europAfrique_FR_web.pdf